

Étudier la connaissance des fonds de pension

18 novembre 2020

Informations relatives à l'enquête

Objectif

La présente étude porte sur les connaissances qu'ont les assurés CP suisses concernant leur propre assurance ainsi que le système de prévoyance en Suisse. En 2020, elle se concentre en particulier sur la réforme des rentes.

Population statistique

Assurés CP actifs et passifs de la population suisse à partir de 18 ans (Suisse alémanique, Suisse romande et Tessin).

Échantillon net

n=708, dont 484 assurés actifs et 224 assurés passifs

Période

Entre le 11 août et le 11 septembre 2020

Processus de sélection

Quotas aléatoires à partir de l'annuaire téléphonique

Méthode

Sondage téléphonique (CATI) dans le cadre d'une enquête ad hoc

Pondération

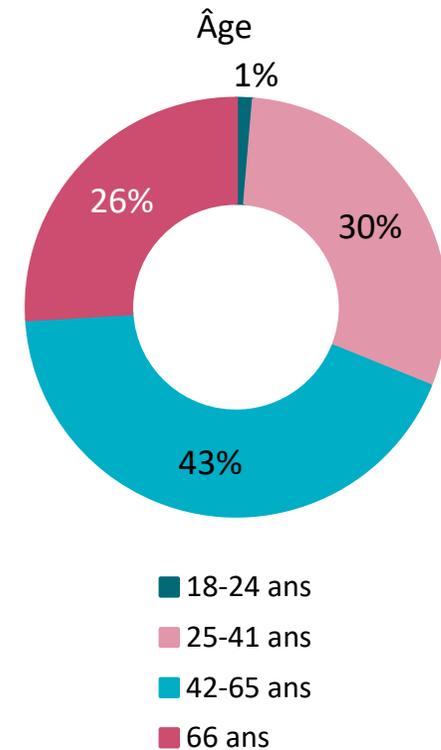
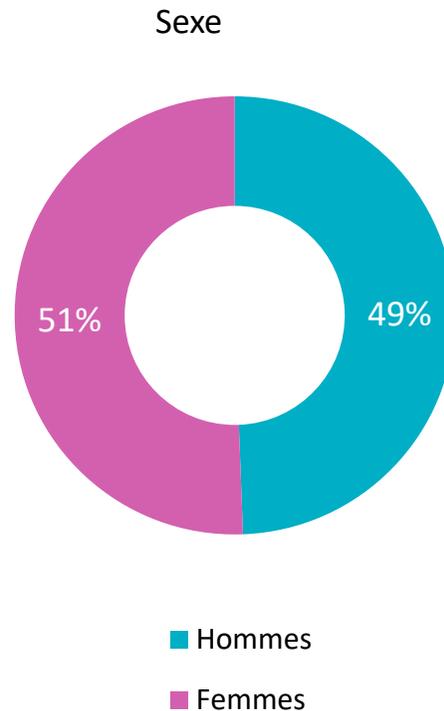
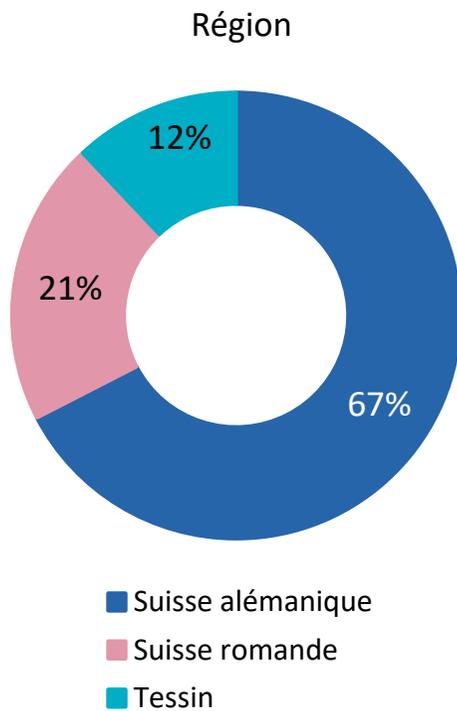
Aucune : les quotas ont été fixés d'après des valeurs empiriques issues d'études antérieures. L'échantillon est ainsi représentatif de la population assurée CP.

Institut

gfs-zürich, institut d'études de marché et de recherche sociale

Description de l'échantillon – assurés CP

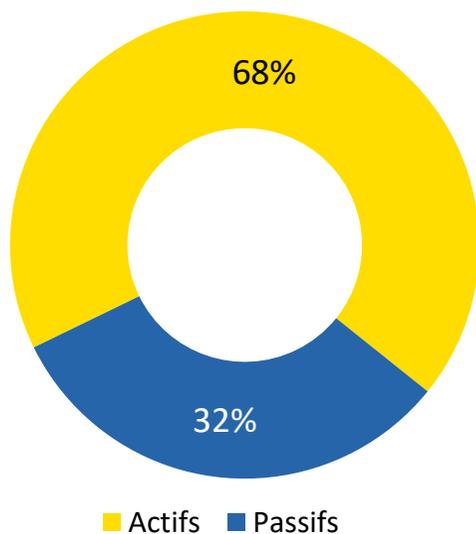
Répartition de l'échantillon brut (proportions)



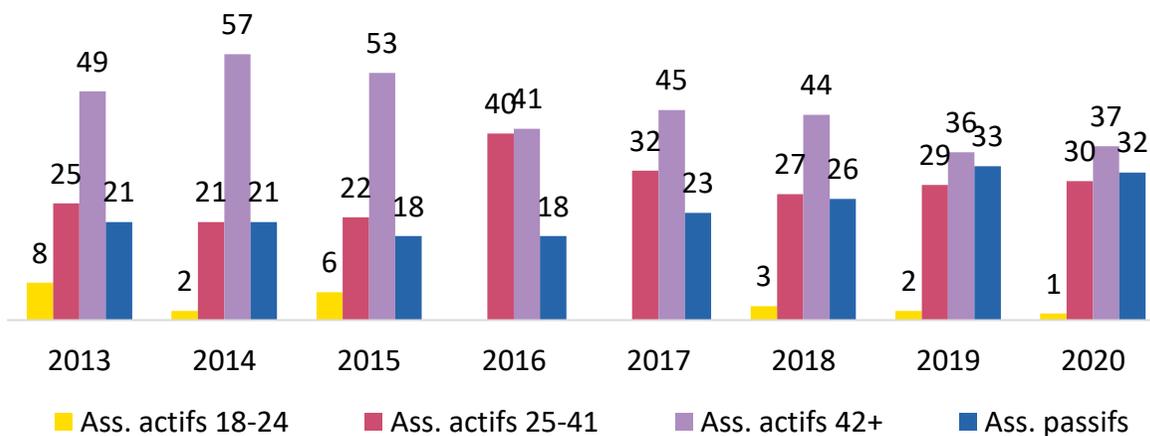
Description de l'échantillon – assurés CP

Répartition de l'échantillon net

Statut d'assurance



Tranches d'âge en comparaison annuelle



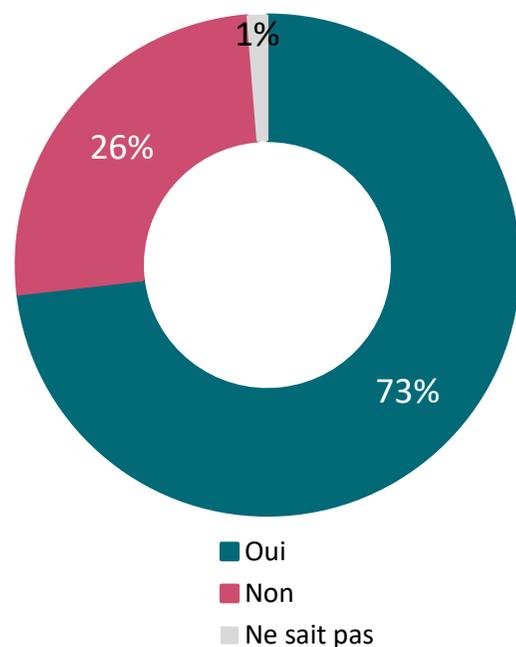
Principales conclusions de la 10e enquête

Généralités

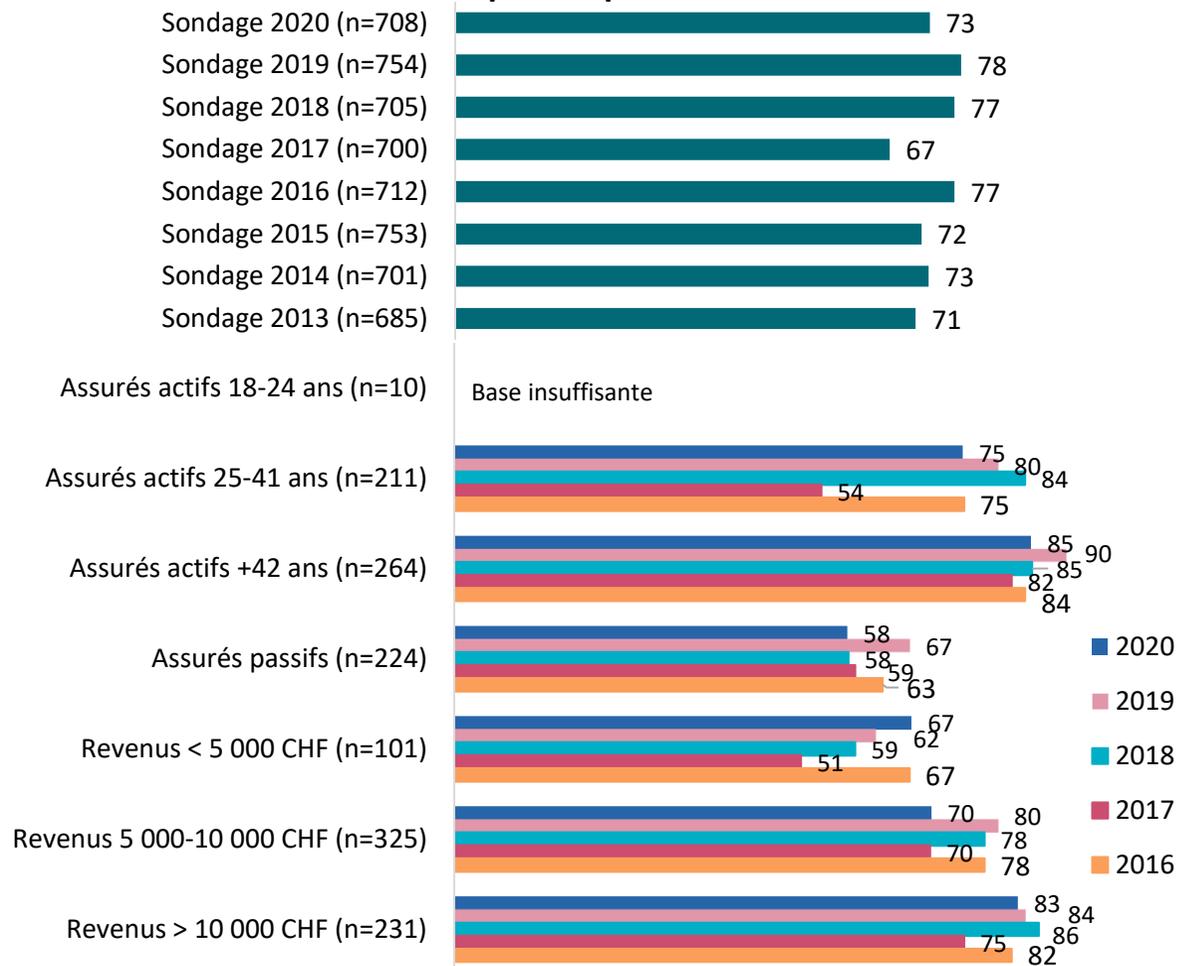
L'intérêt fondamental pour le thème de la prévoyance diminue légèrement en 2020 – peut-être parce que d'autres préoccupations ont gagné en importance au cours de l'année du coronavirus. Environ trois quarts des personnes interrogées (74 %) considèrent le capital CP épargné comme leur propre argent et non celui de la CP (18 %), de l'État (4 %) ou de l'employeur (3 %). Les assurés actifs s'attendent à recevoir de la CP et de l'AVS 54 % de leur dernier salaire, ce qui représente une baisse de 9 % depuis 2014 et le chiffre le plus bas depuis que nous avons posé la question pour la première fois en 2011.

Intérêt pour le thème de la prévoyance – assurés CP

Vous intéressez-vous sérieusement au thème de la prévoyance ?

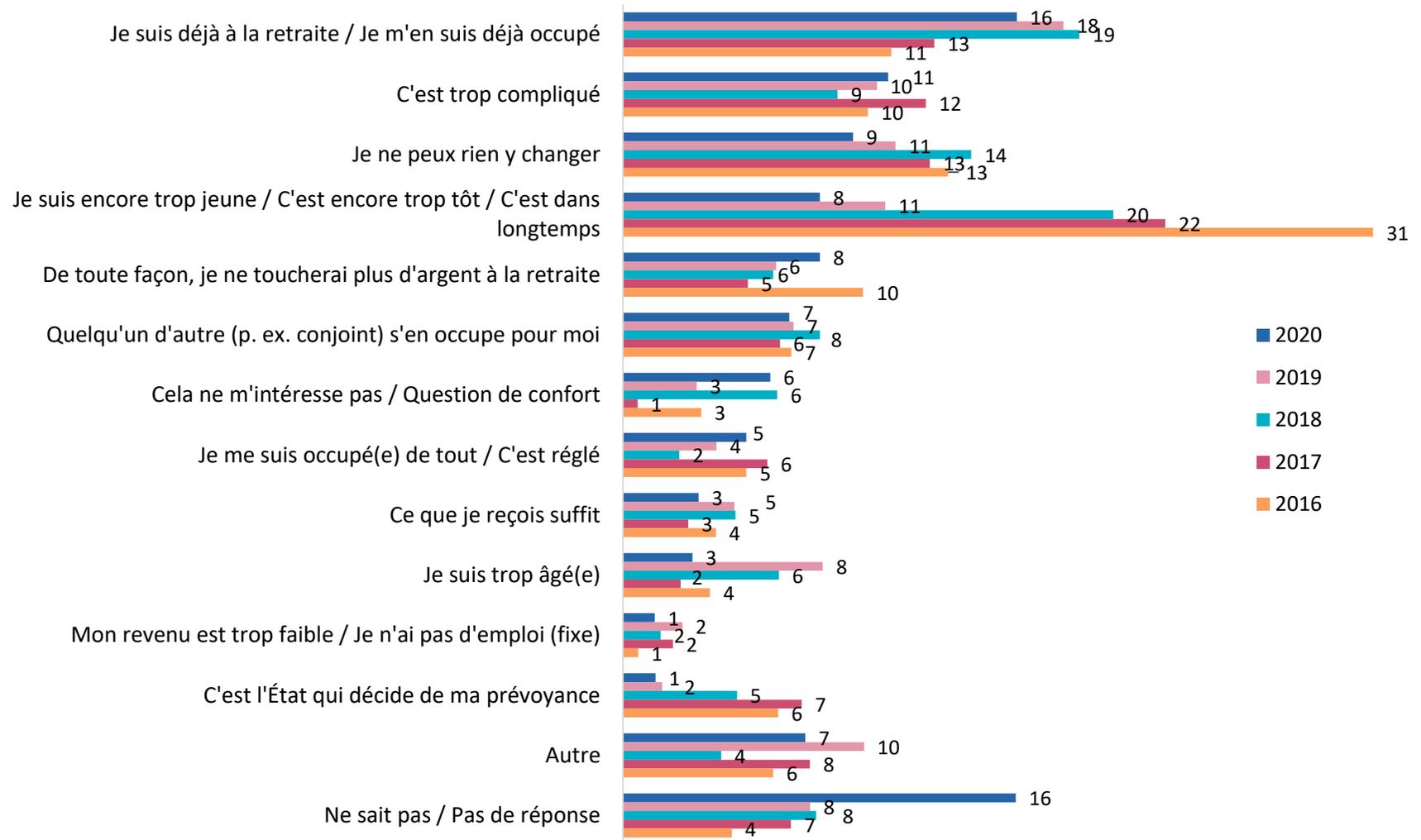


Part de réponses positives



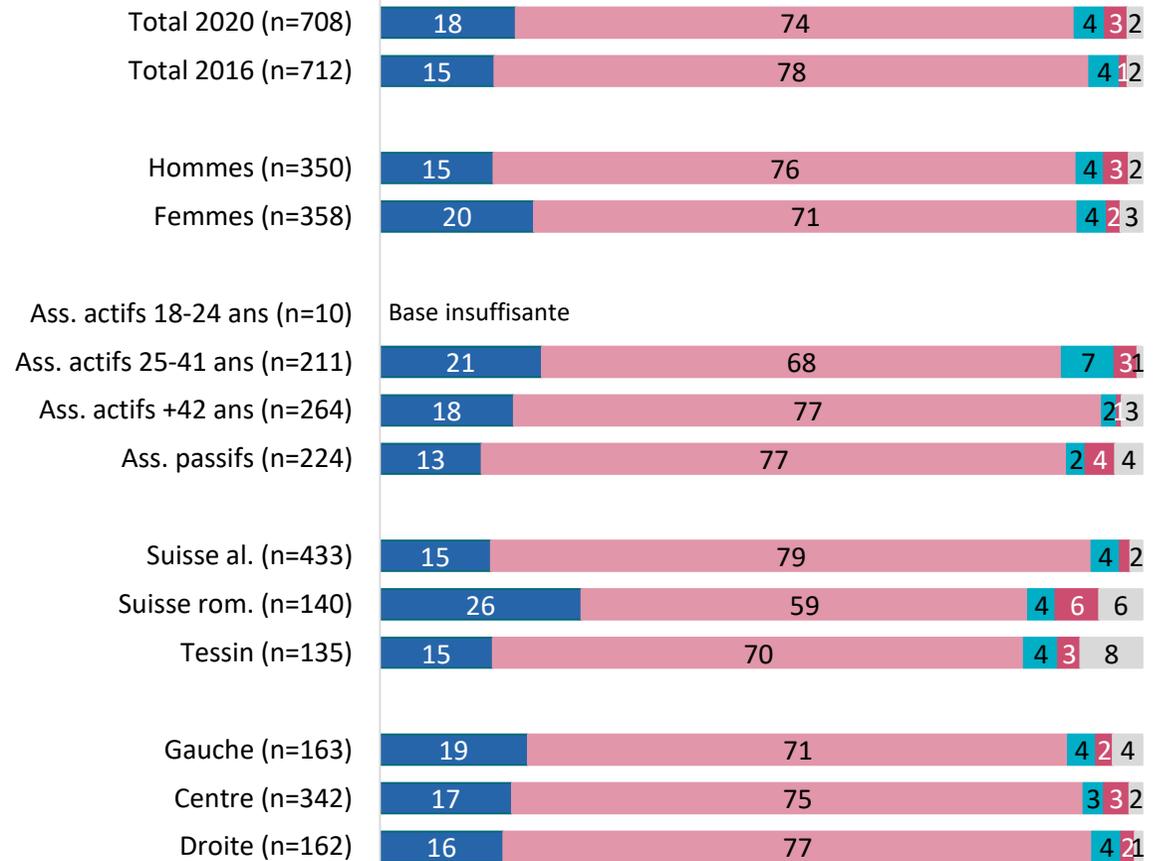
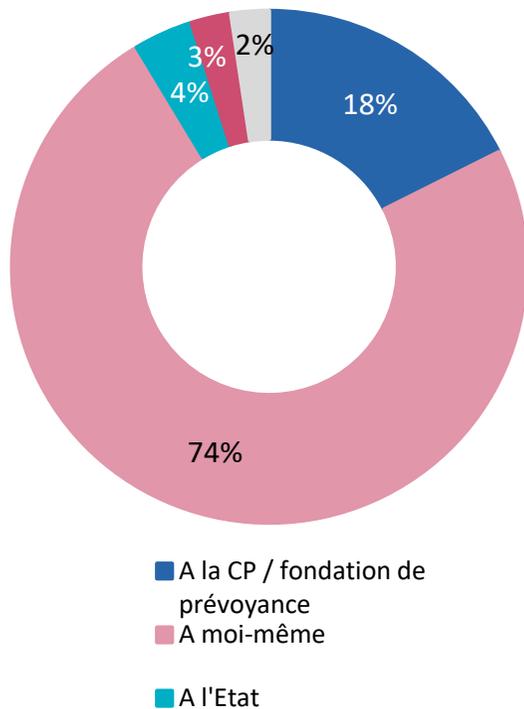
Causes du désintérêt – assurés CP

Pourquoi ne vous intéressez-vous pas au thème de la prévoyance ?



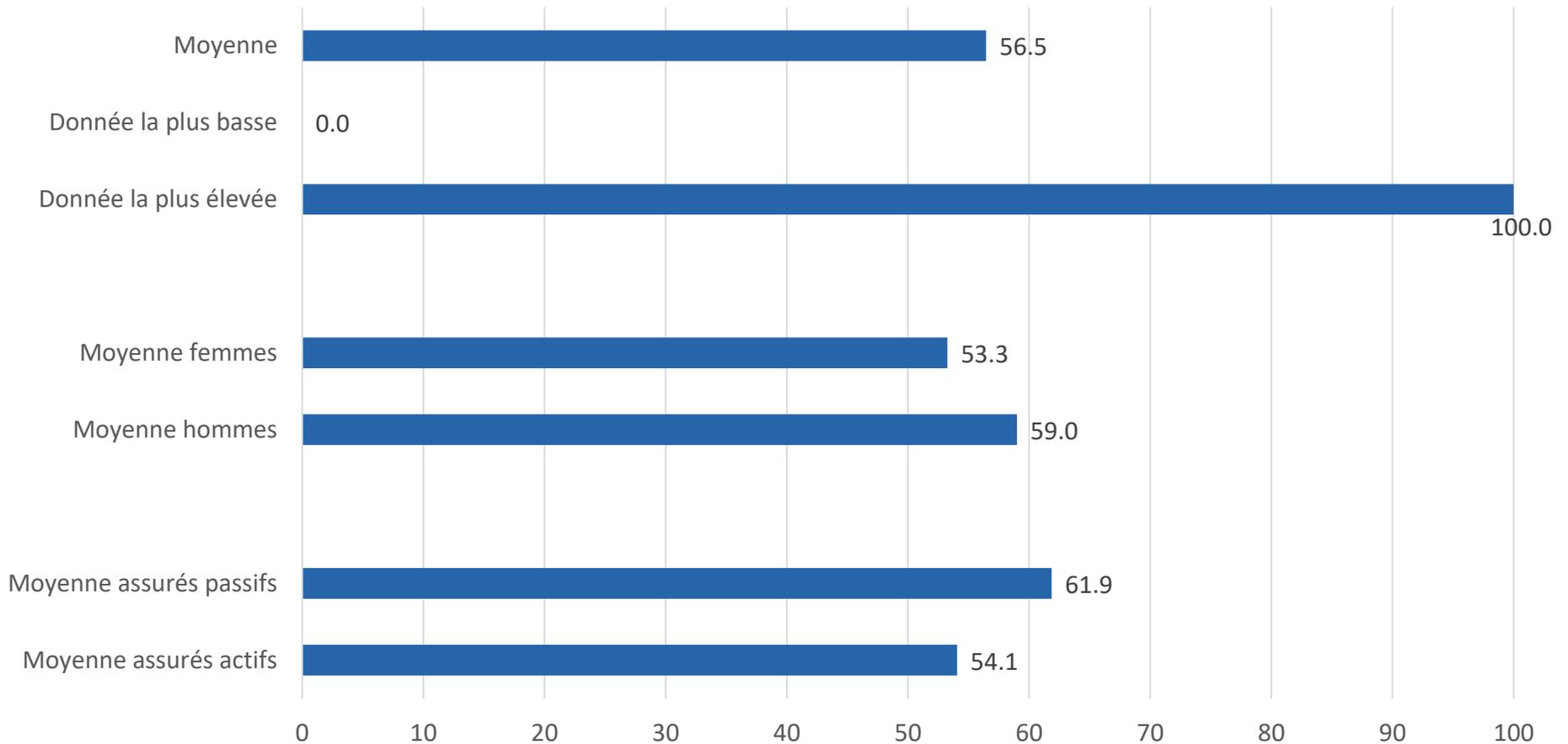
Sentiment de propriété envers l'argent épargné auprès de la caisse de pension.

Pour les personnes actives âgées de plus de 25 ans, un certain pourcentage est déduit chaque mois du salaire pour la prévoyance professionnelle et versé à l'institution de prévoyance. A votre avis, à **qui appartient cet argent ?**



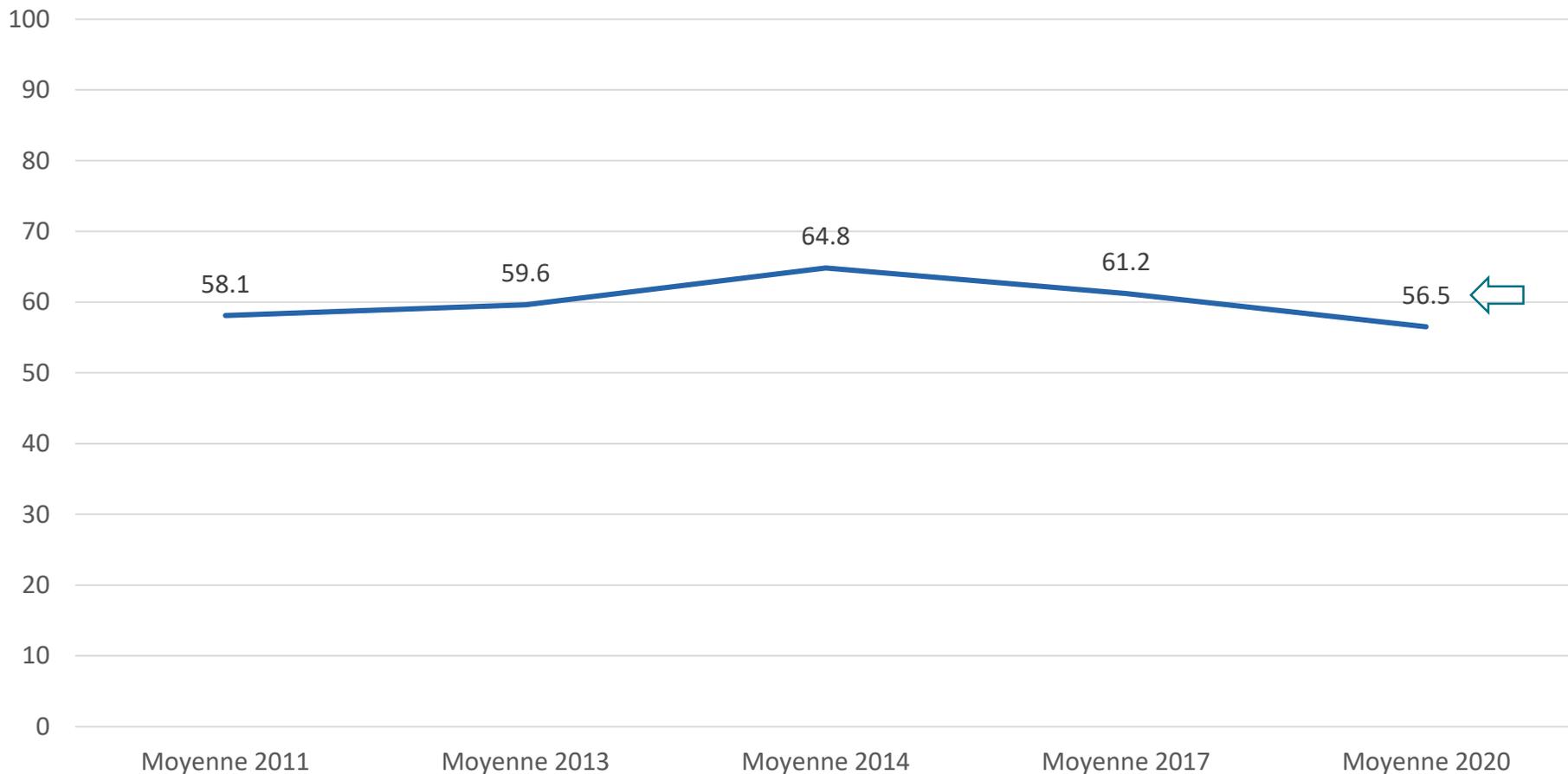
Estimation du montant de la rente AVS et CP

Selon votre estimation, quel pourcentage de votre dernier salaire allez-vous toucher au total sous forme de rente AVS et CP lorsque vous serez retraité (ou que vous recevez ... au total) ?



Estimation du montant de la rente AVS et CP

Selon votre estimation, quel pourcentage de votre dernier salaire allez-vous toucher au total sous forme de rente AVS et CP lorsque vous serez retraité (ou que vous recevez ... au total) ?



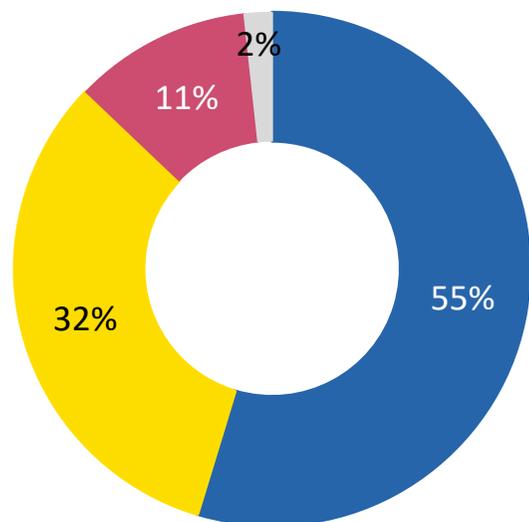
Attention, les écarts entre les valeurs de l'axe ne sont pas uniformes (différence de 1 à 3 ans)

Versement sous forme de rente

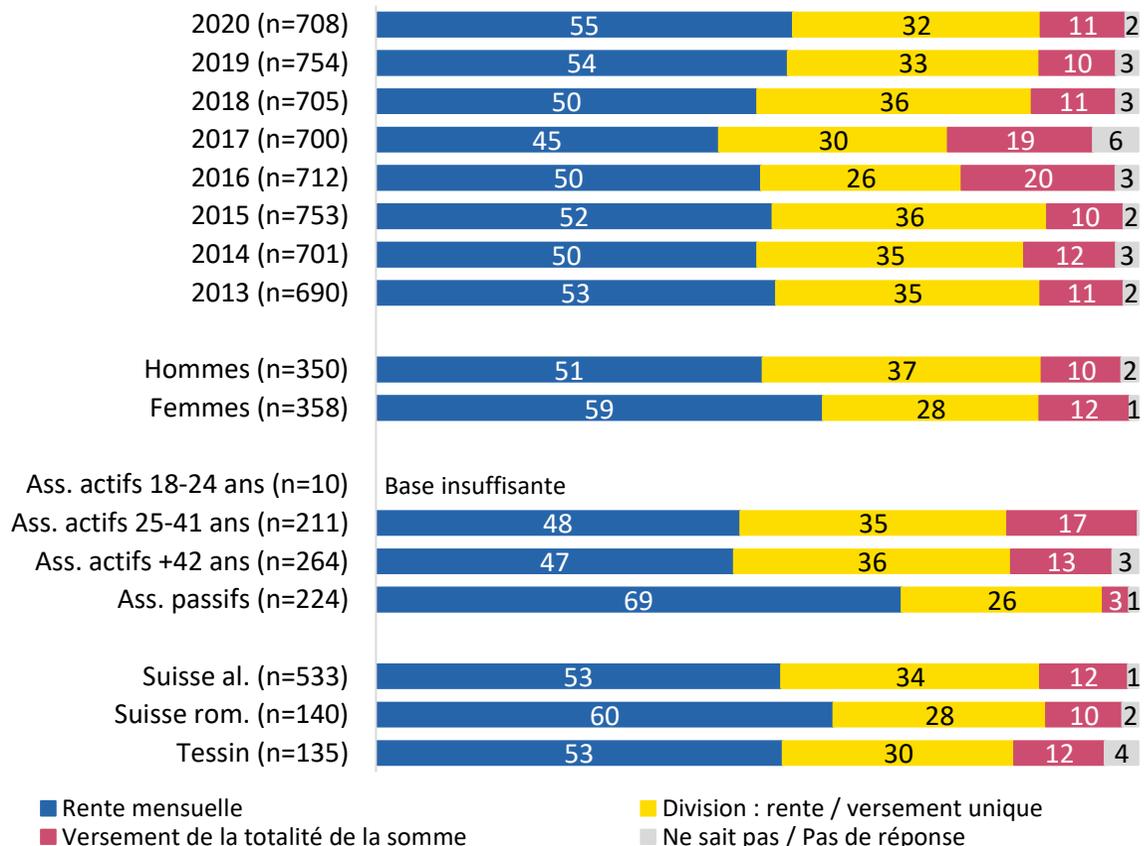
Un peu plus de la moitié des personnes interrogées (55 %) souhaite percevoir l'argent CP sous forme de rente mensuelle, près d'un tiers (32 %) un versement partiel, 11 % souhaitent percevoir la totalité de l'argent CP au moment du départ à la retraite. Ces valeurs sont stables en comparaison avec l'année précédente.

Versement sous forme de rente

Imaginons que vous partiez en retraite aujourd'hui. **Quel mode de versement choisiriez-vous actuellement ?**



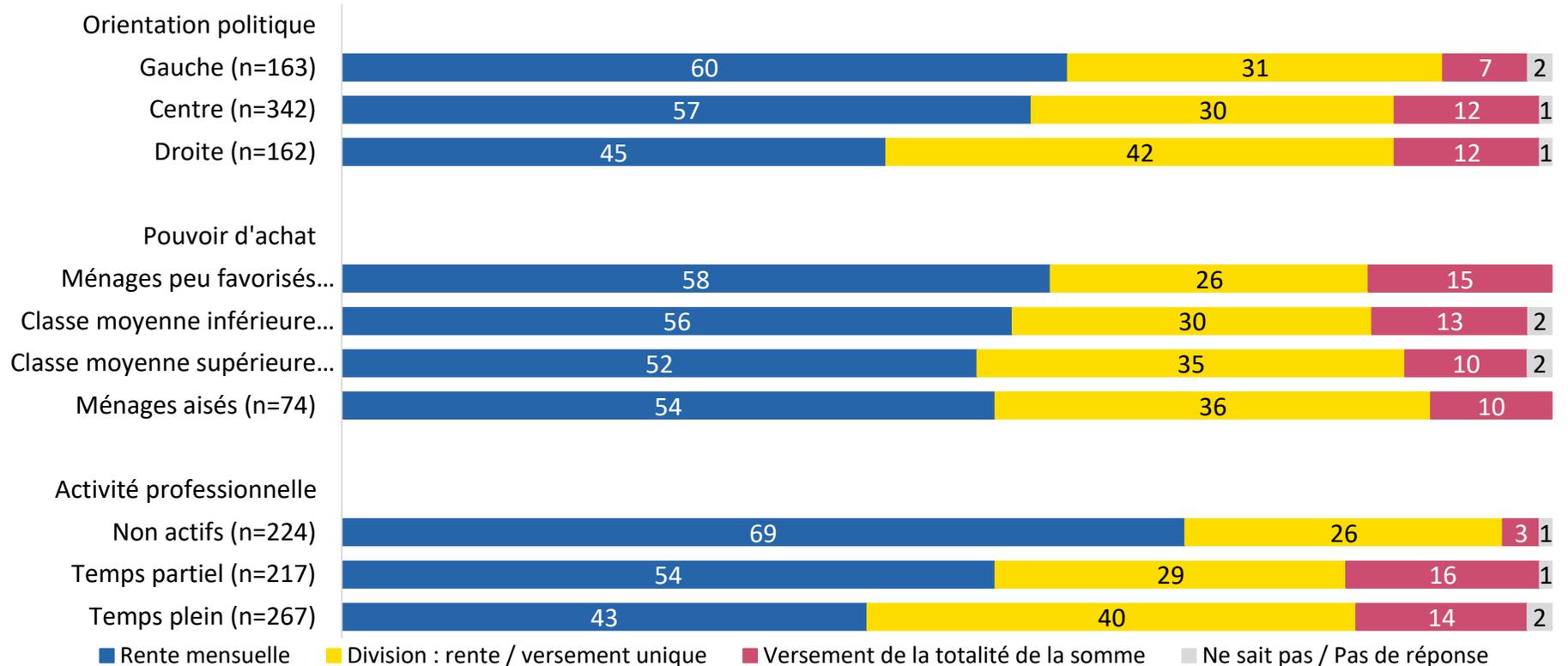
- Rente mensuelle
- Division : rente / versement unique
- Versement de la totalité de la somme



- Rente mensuelle
- Division : rente / versement unique
- Versement de la totalité de la somme
- Ne sait pas / Pas de réponse

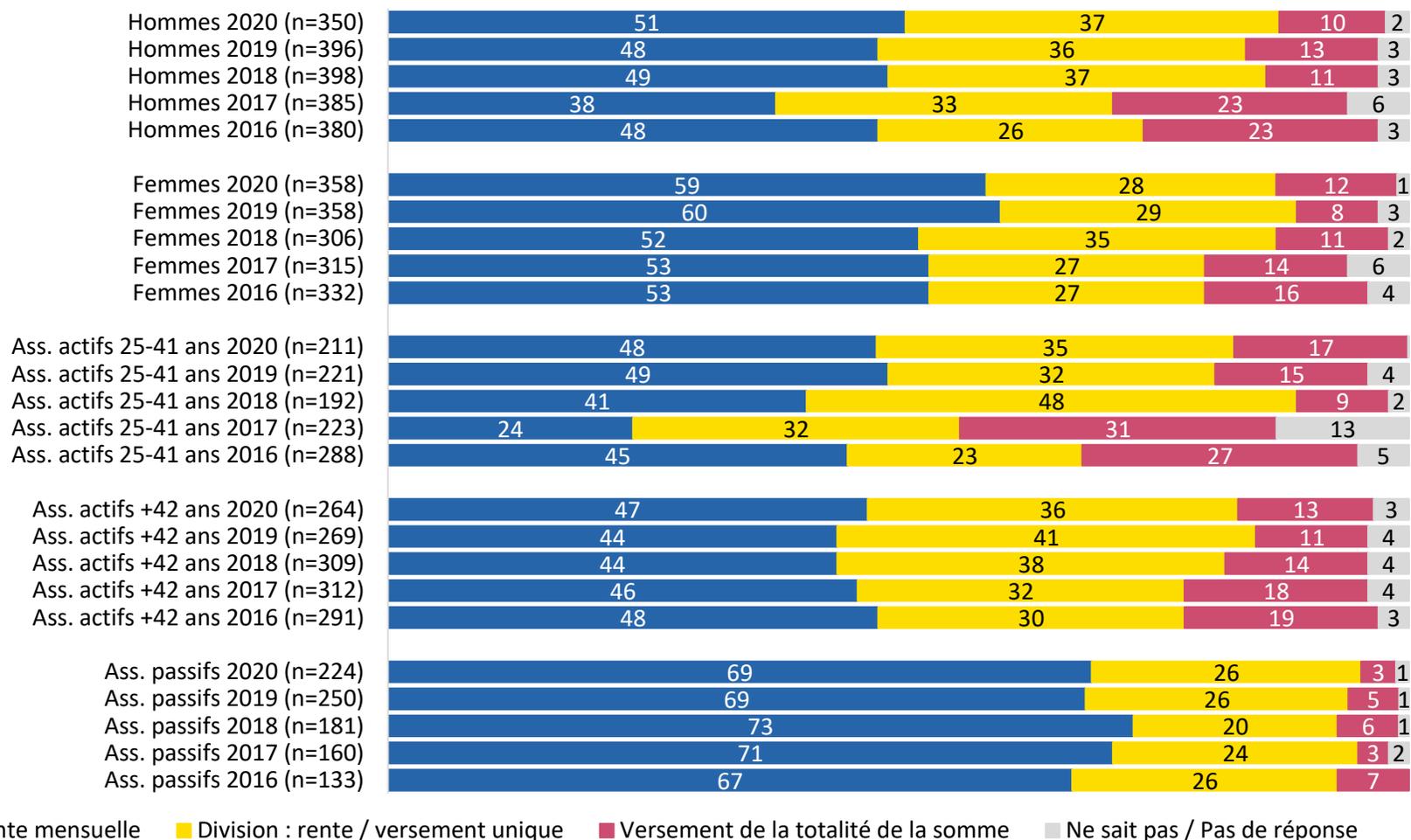
Versement sous forme de rente

Imaginons que vous partiez en retraite aujourd'hui. **Quel mode de versement choisiriez-vous actuellement ?**



Perception d'une rente – comparaison annuelle des sous-groupes

Imaginons que vous partiez en retraite aujourd'hui. **Quel mode de versement choisiriez-vous actuellement ?**

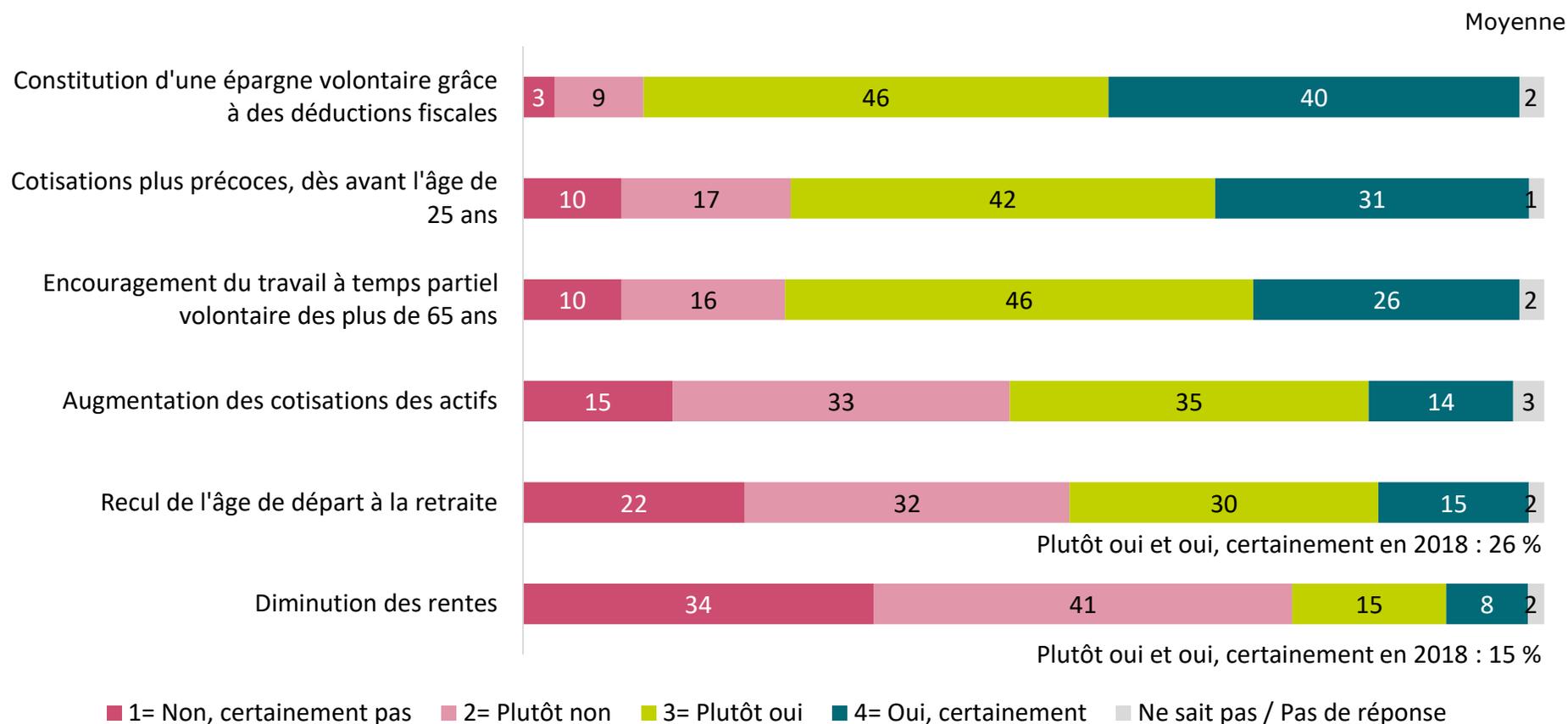


Avenir de la prévoyance professionnelle vieillesse

En 2020, les mesures « recul de l'âge de départ à la retraite » et « diminution des rentes » atteignent les niveaux d'approbation les plus élevés depuis 2012 (seules les années à partir de 2016 sont représentées dans le graphique), ce qui diffère de manière significative des années précédentes. Néanmoins, la mesure « recul de l'âge de départ à la retraite » n'obtient pas encore la majorité avec 45 % (plutôt pour/tout à fait pour), tandis que la mesure « diminution des rentes » est loin d'être majoritaire avec un taux d'approbation de 23 % (plutôt pour/tout à fait pour). L'approbation de la mesure « cotiser dès avant l'âge de 25 ans » passe, après quatre années de stabilité, de la valeur moyenne 3.1 à 2.9.

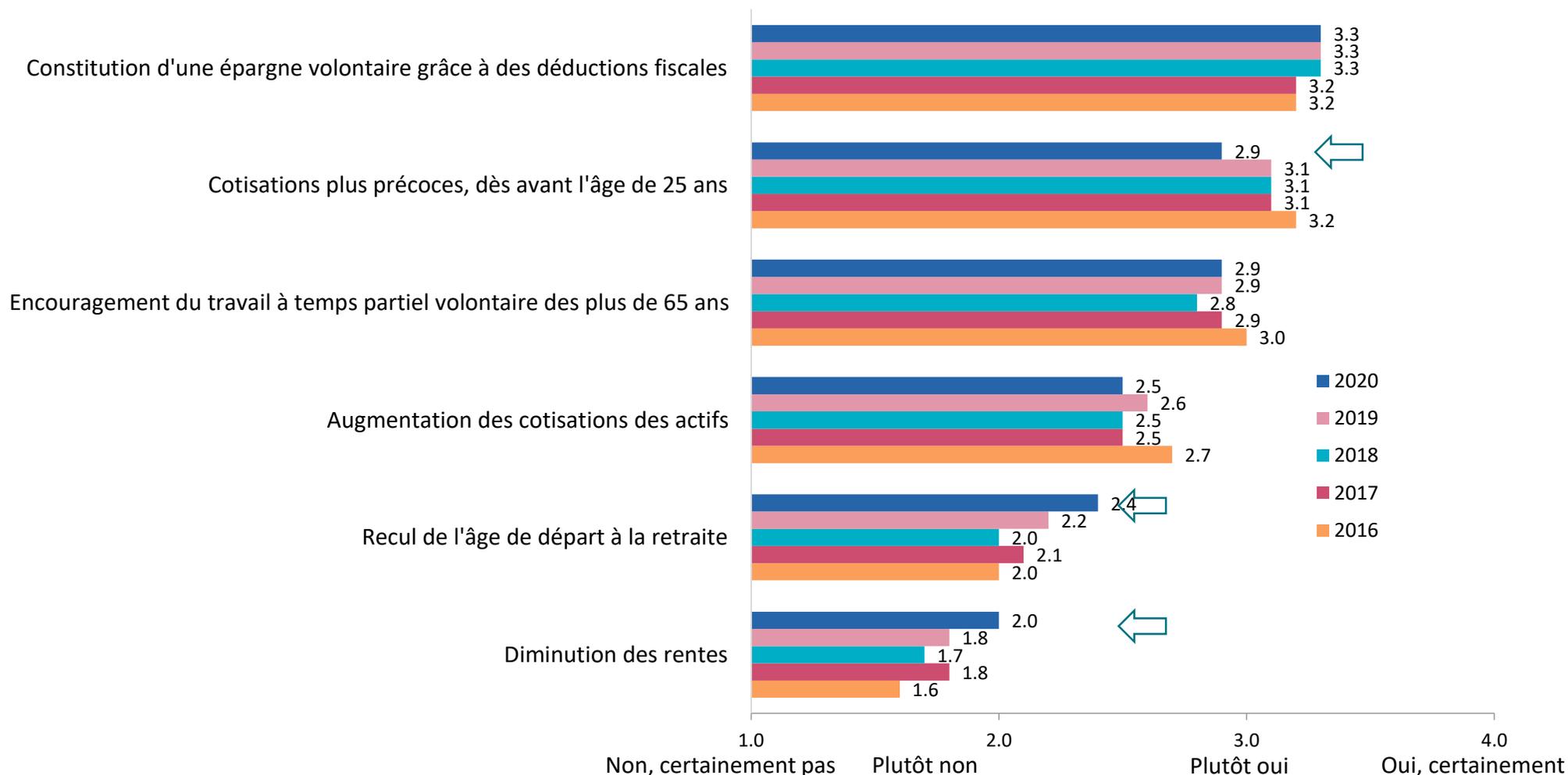
Réforme de la prévoyance vieillesse – acceptation des mesures correctives

Partons du principe que les rentes des caisses de pension vont diminuer. Parmi les mesures suivantes, lesquelles accepteriez-vous pour maintenir le niveau des rentes ?



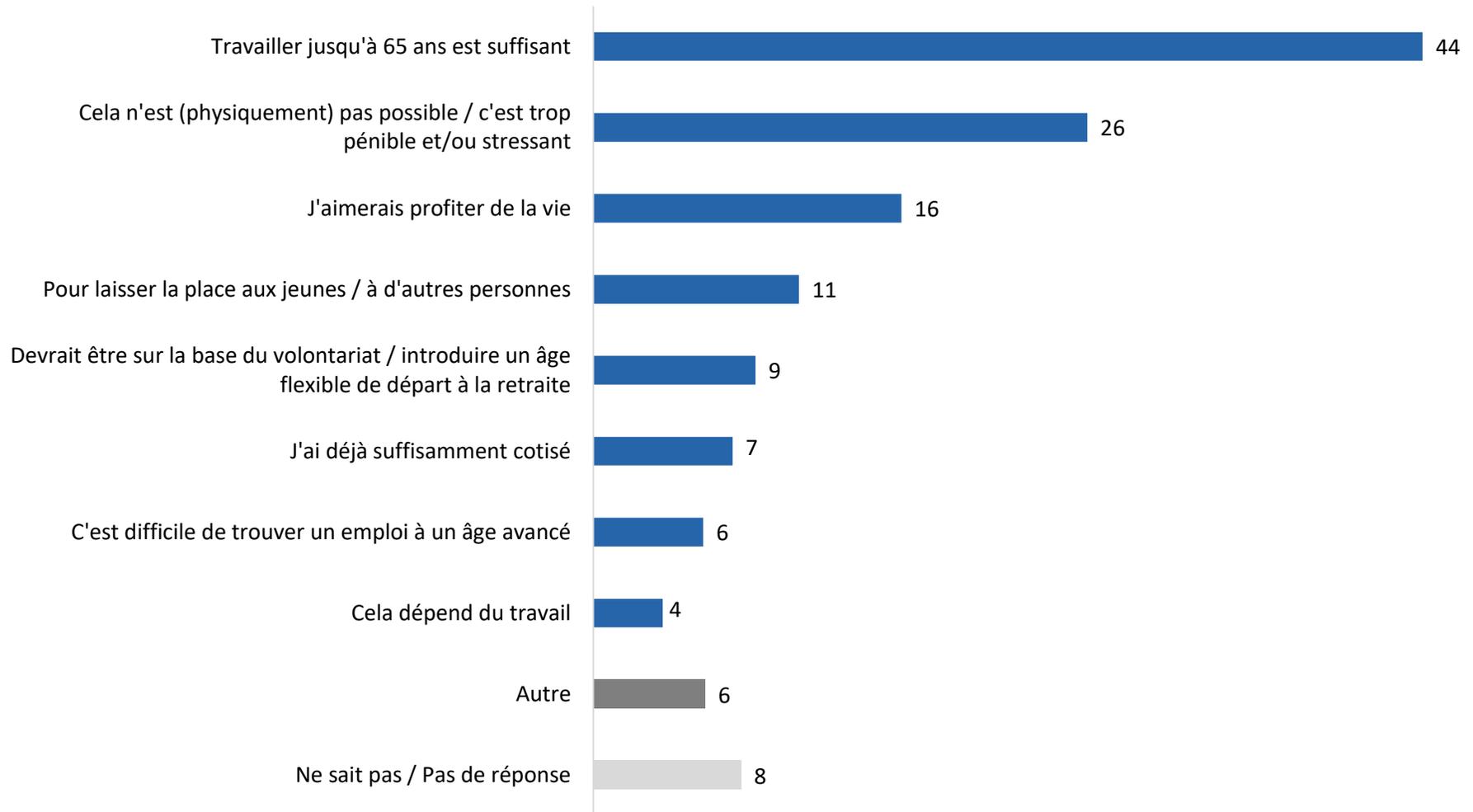
Réforme de la prévoyance vieillesse – acceptation des mesures correctives

Partons du principe que les rentes des caisses de pension vont diminuer. Parmi les mesures suivantes, lesquelles accepteriez-vous pour maintenir le niveau des rentes ?



Raisons contre la mesure « recul de l'âge de départ à la retraite »

Pour quelles raisons êtes-vous **contre** la mesure « recul de l'âge de départ à la retraite » ?



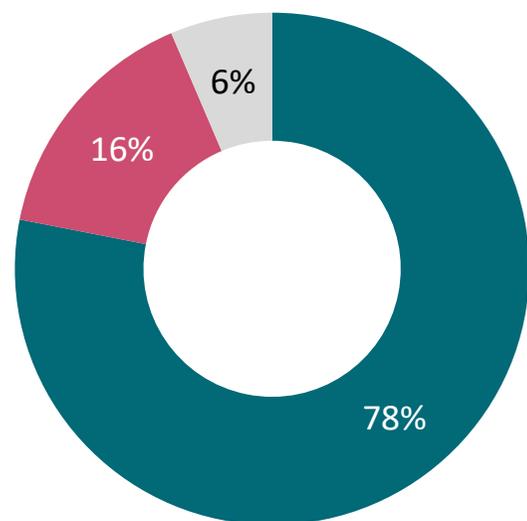
Thème spécial

« Réforme des rentes »

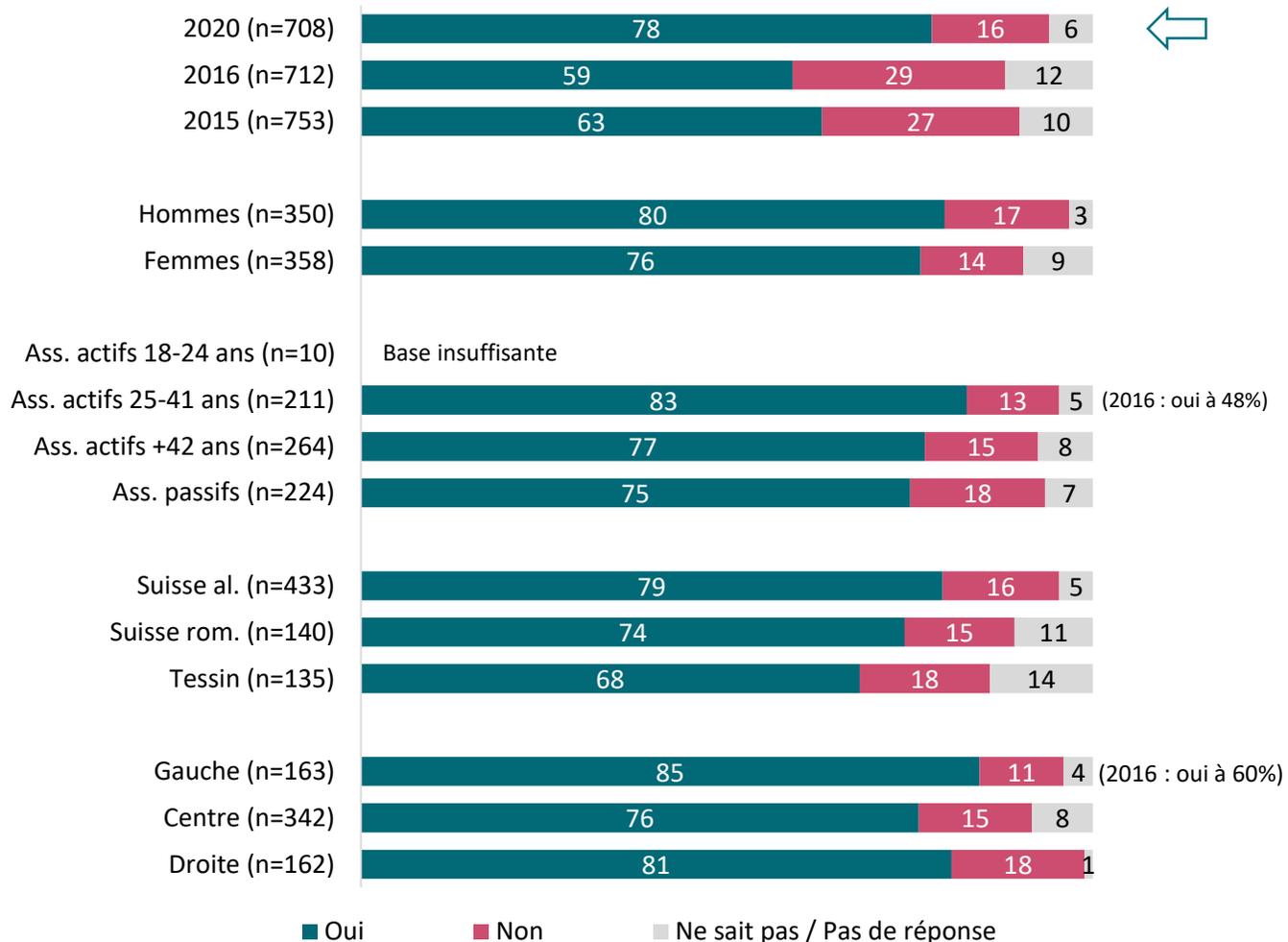
Une réforme des rentes est jugée nécessaire nettement plus souvent (78 % « nécessaire ») qu'en 2015 (63 %) et en 2016 (59 %), tandis que chez les assurés actifs âgés de 25 à 41 ans, le taux d'approbation est passé de 48 % en 2016 à 83 % en 2020. Néanmoins, seuls 62 % affirment avoir déjà entendu parler de la réforme des rentes en cours, dont environ la moitié (49 %) peuvent donner des détails supplémentaires tels que l'augmentation de l'âge de la retraite (15 %).

Evaluation de la nécessité de la proposition de réforme 2e pilier

A votre avis, une réforme de la prévoyance vieillesse est-elle nécessaire ?

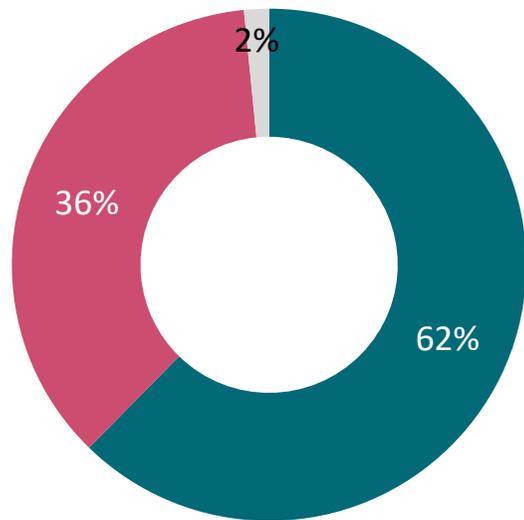


■ Oui ■ Non ■ Ne sait pas / Pas de réponse

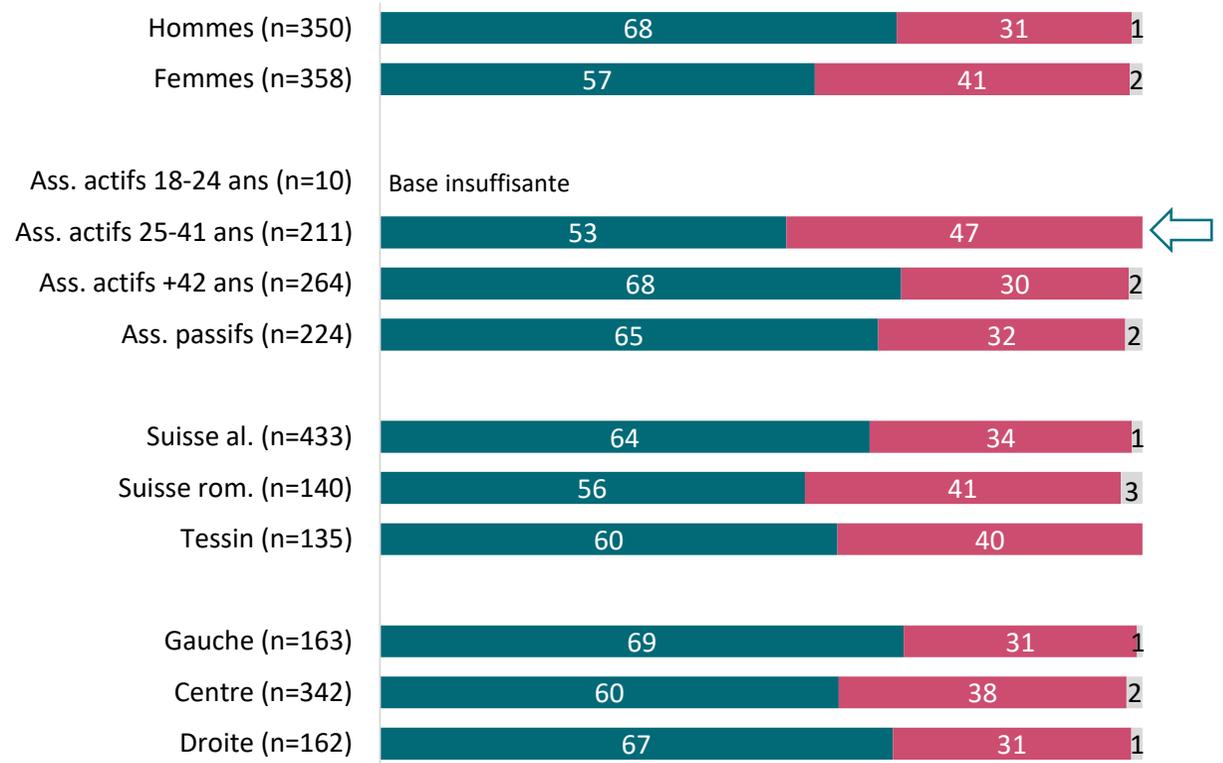


Connaissance de la proposition de réforme 2e pilier

Depuis fin 2019, à Berne, on discute d'une nouvelle proposition de réforme pour le 2e pilier. En avez-vous entendu parler ?



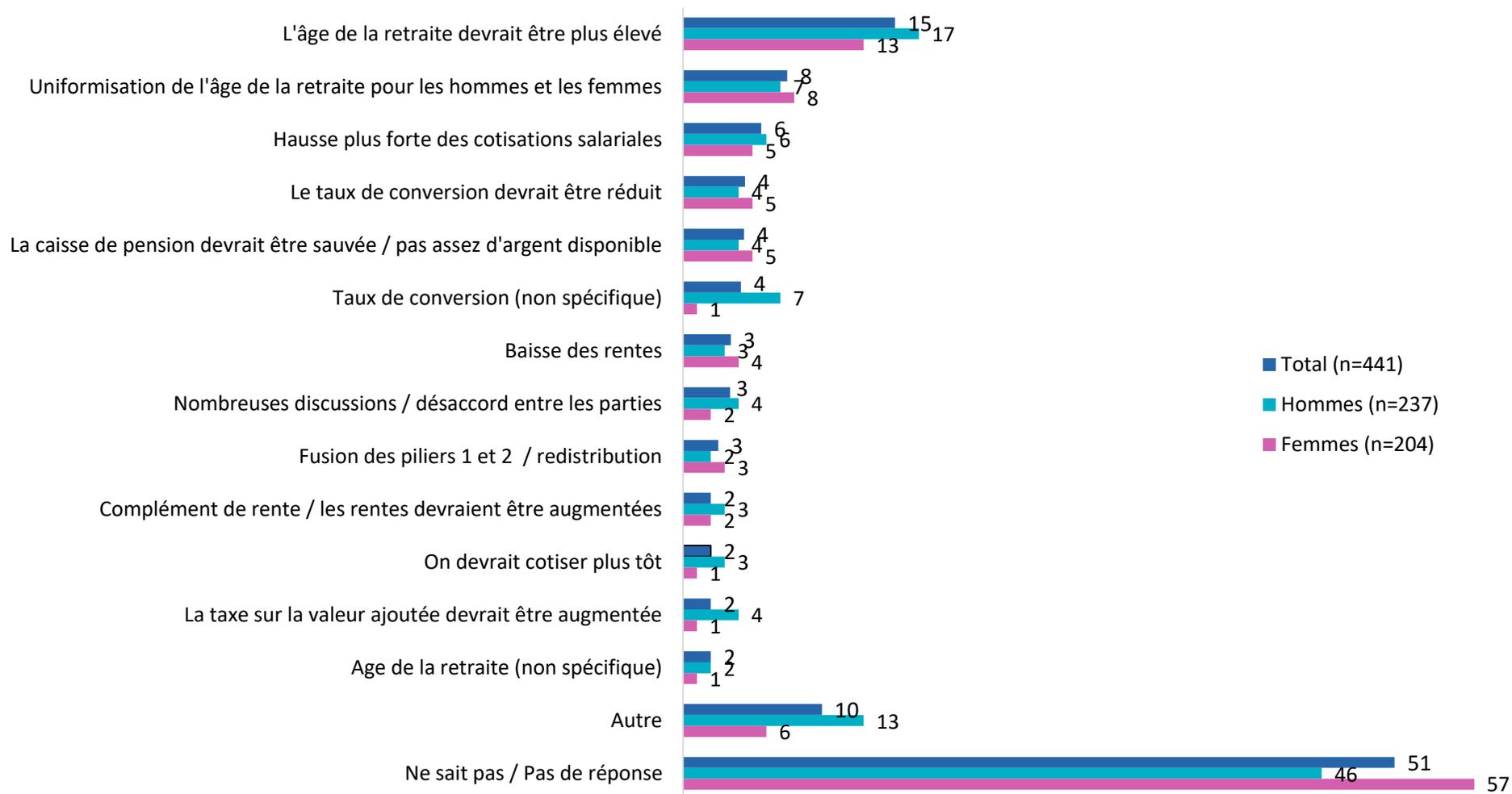
■ Oui ■ Non ■ Ne sait pas / Pas de réponse



■ Oui ■ Non ■ Ne sait pas / Pas de réponse

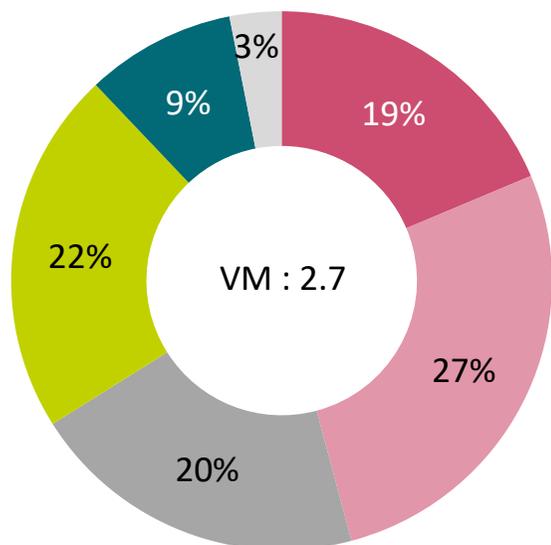
Connaissance du **contenu de la proposition de réforme 2e pilier**

Pouvez-vous me dire en deux à trois phrases ce que vous savez de la réforme de prévoyance ?



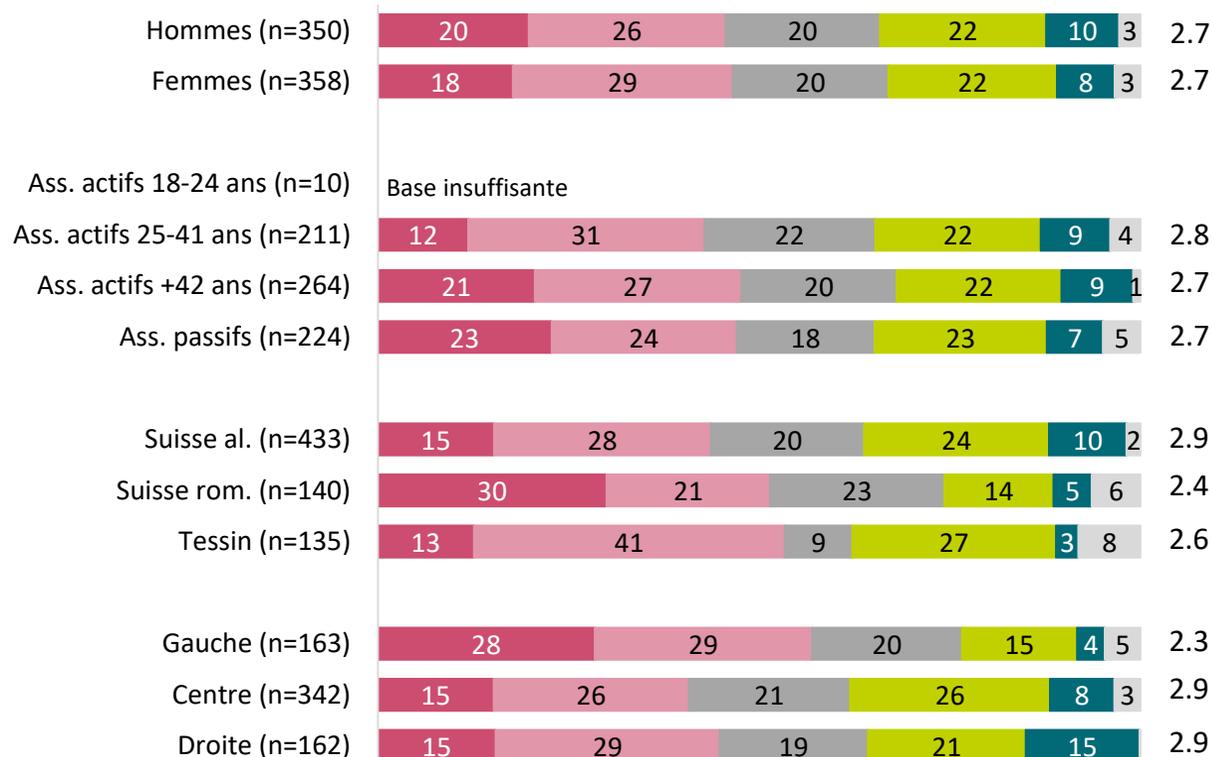
Evaluation de la proposition de réforme **Taux de conversion minimum**

Le taux de conversion minimum est actuellement de 6,8 %. (...) Maintenant, les gens vieillissent de plus en plus, ce qui signifie que l'argent épargné doit durer de plus en plus longtemps. Conformément à la proposition de réforme en cours, le taux de conversion devrait par conséquent baisser de 6,8 % à 6 %. Quelle est votre opinion à ce sujet ?



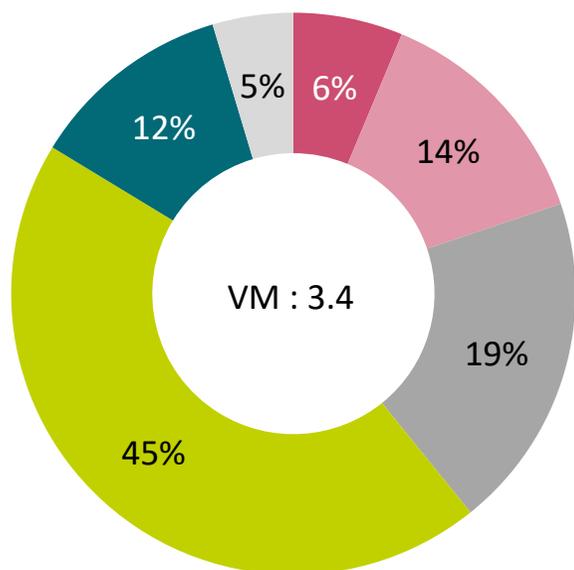
- 1 = pense que c'est une très mauvaise idée
- 2 = pense que c'est une idée plutôt mauvaise
- 3 = pense que c'est une idée ni bonne ni mauvaise
- 4 = pense que c'est une idée plutôt bonne
- 5 = pense que c'est une très bonne idée

VM :

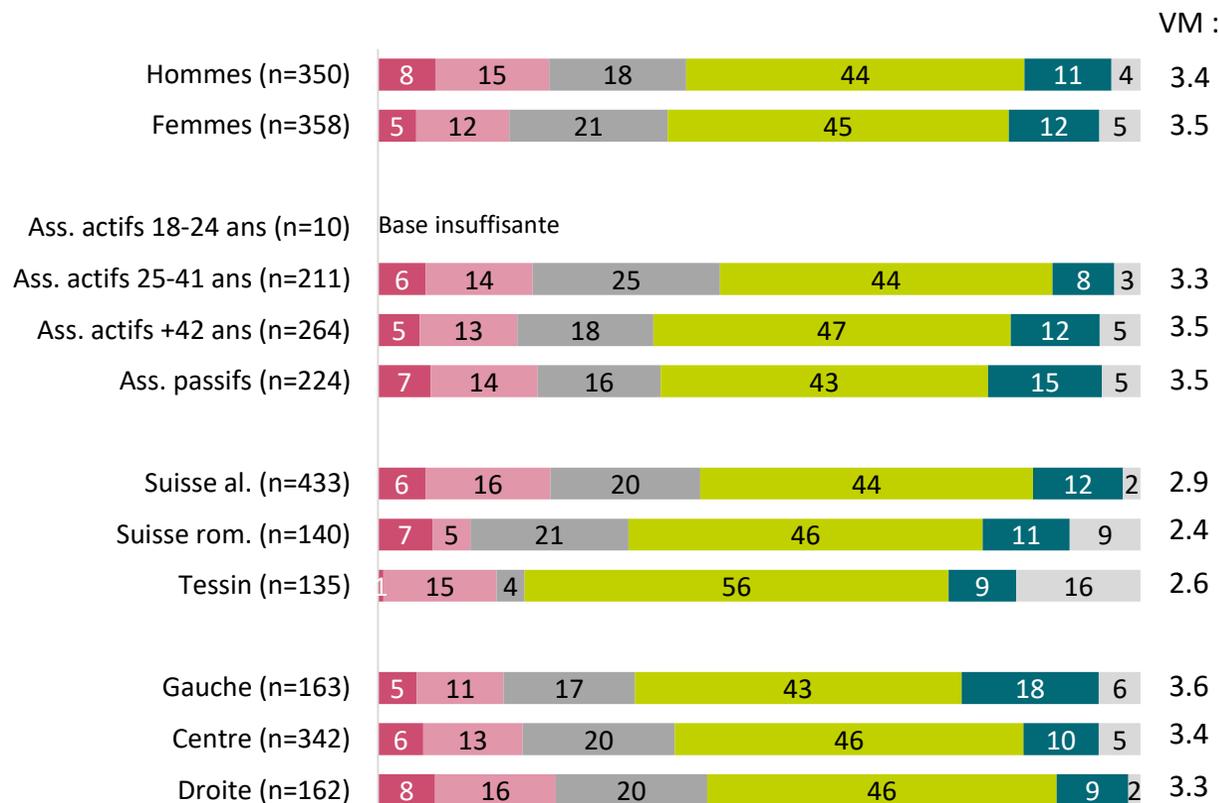


Evaluation de la proposition de réforme **allègement financier**

Les mesures de la proposition de réforme concernent surtout les tranches d'âge qui sont sur le point de prendre leur retraite et qui n'ont donc pas eu le temps d'épargner davantage. La proposition de réforme prévoit que les 15 premières tranches d'âge bénéficient d'un allègement financier progressif pouvant aller jusqu'à 200 CHF. Vous trouvez cet allègement ...

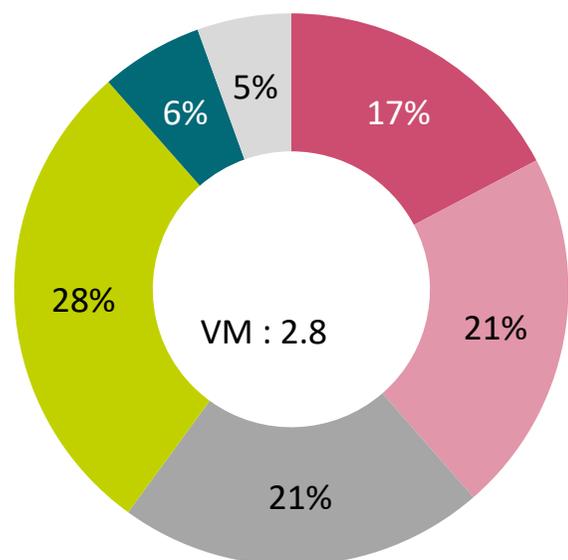


- 1 = pense que c'est une très mauvaise idée
- 2 = pense que c'est une idée plutôt mauvaise
- 3 = pense que c'est une idée ni bonne ni mauvaise
- 4 = pense que c'est une idée plutôt bonne

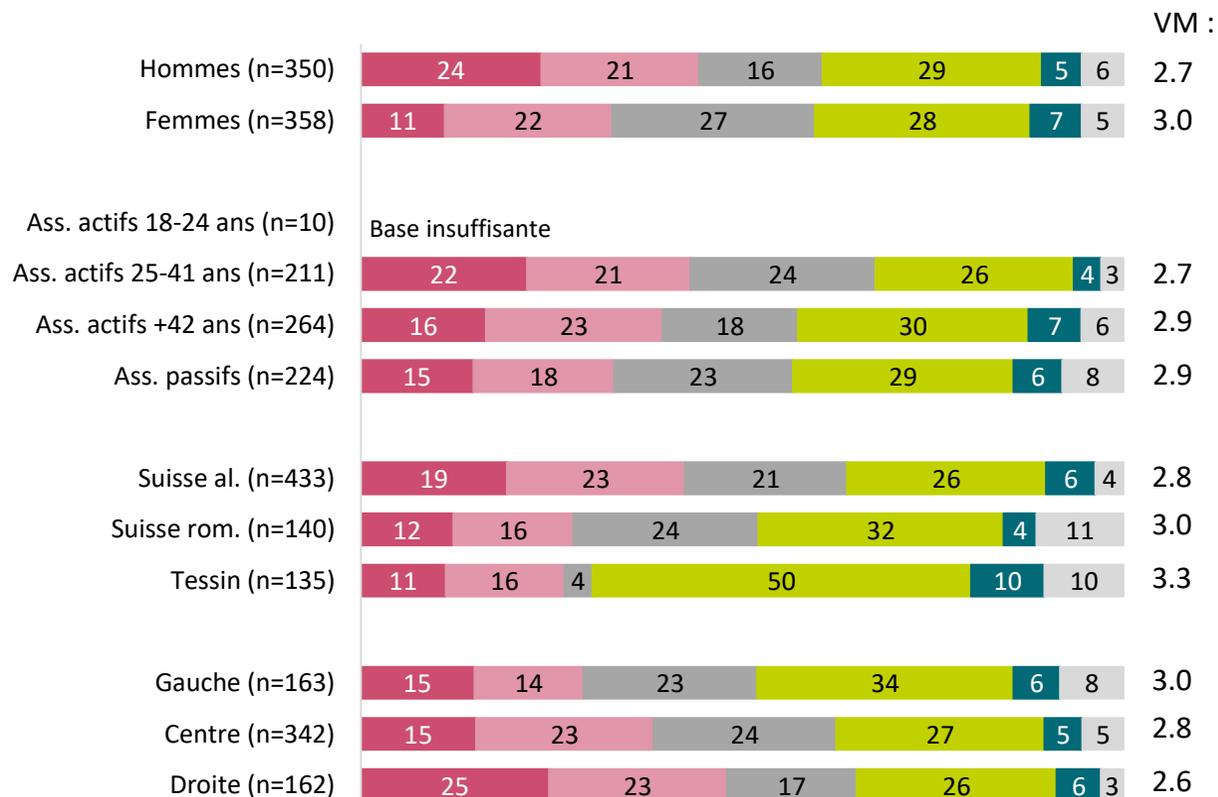


Evaluation de la proposition de réforme **Système de répartition**

L'argent destiné à cet allégement doit être transféré des tranches d'âge plus jeunes aux plus âgées. A cette fin, les personnes actives devraient payer 0,5 % de taux de cotisations en plus. Ce système de répartition n'était jusqu'à présent disponible que dans le 1er pilier, à savoir l'AVS. Que pensez-vous de l'idée d'appliquer pour une période limitée le système de répartition également dans le 2e pilier ?

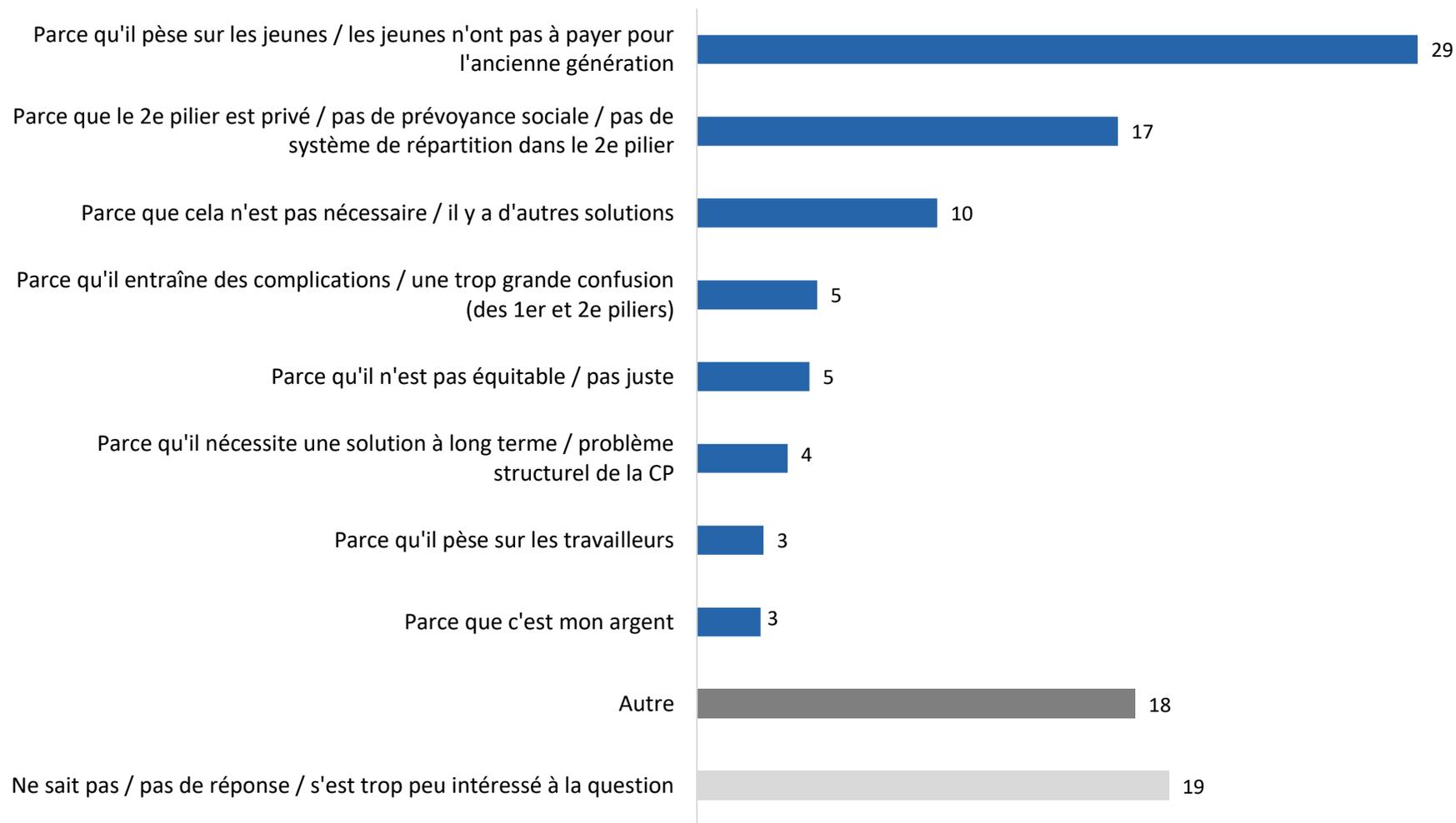


- 1 = pense que c'est une très mauvaise idée
- 2 = pense que c'est une idée plutôt mauvaise
- 3 = pense que c'est une idée ni bonne ni mauvaise



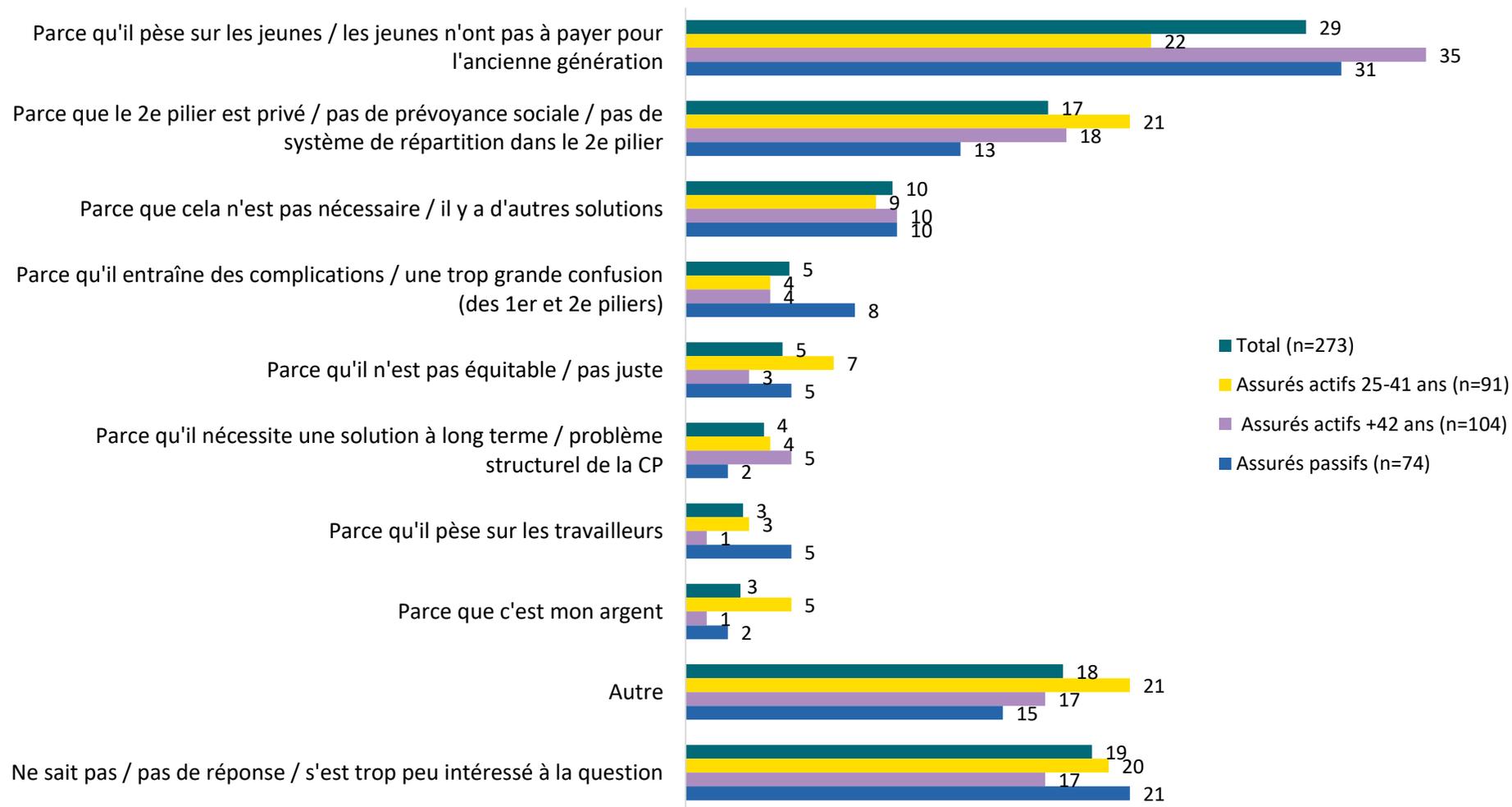
Evaluation de la proposition de réforme Système de répartition – raisons **contre**

Pouvez-vous justifier en deux à trois phrases pourquoi vous trouvez que c'est une **mauvaise** idée ?



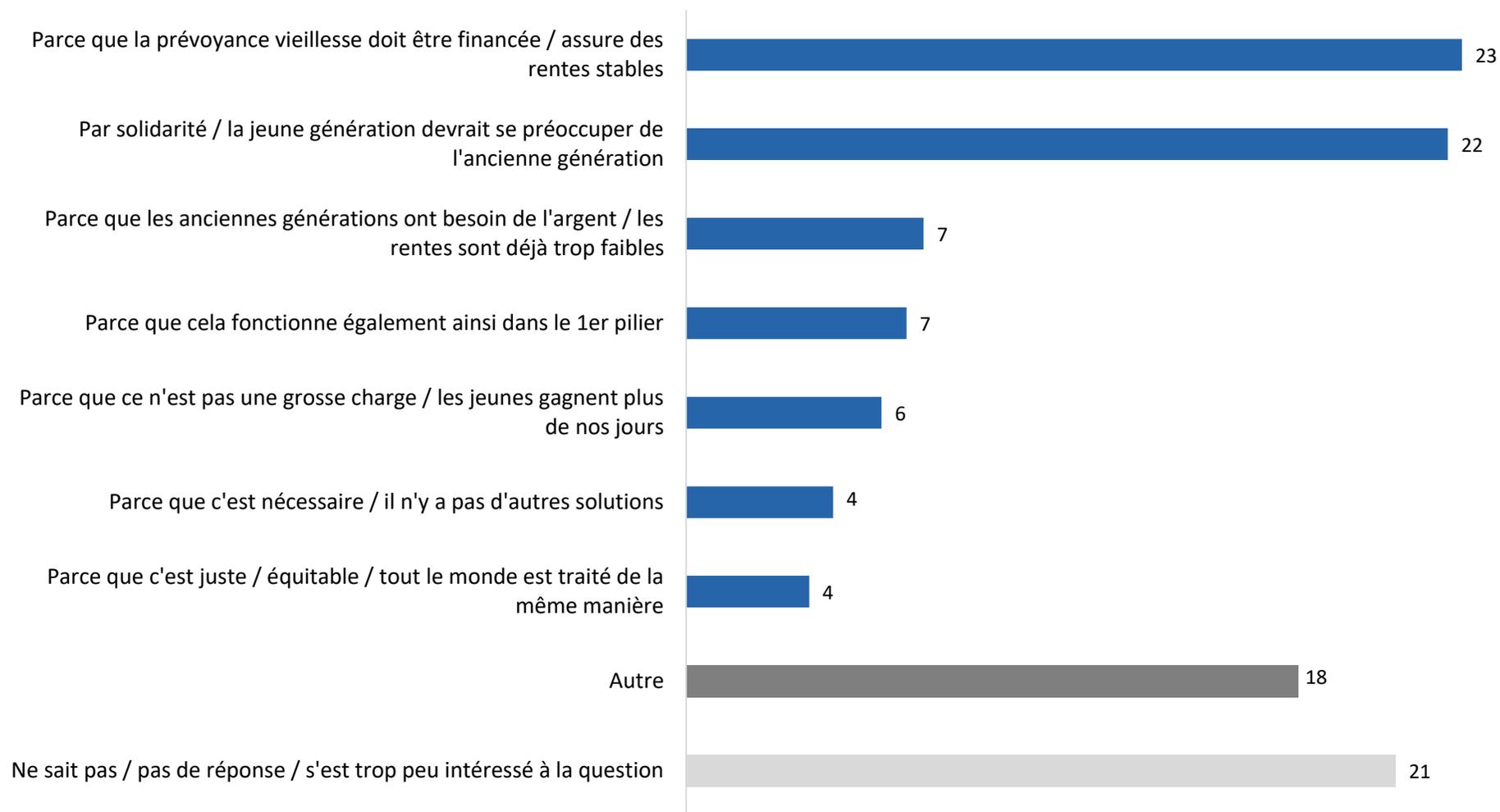
Evaluation de la proposition de réforme Système de répartition – raisons **contre**

Pouvez-vous justifier en deux à trois phrases pourquoi vous trouvez que c'est une **mauvaise** idée ?



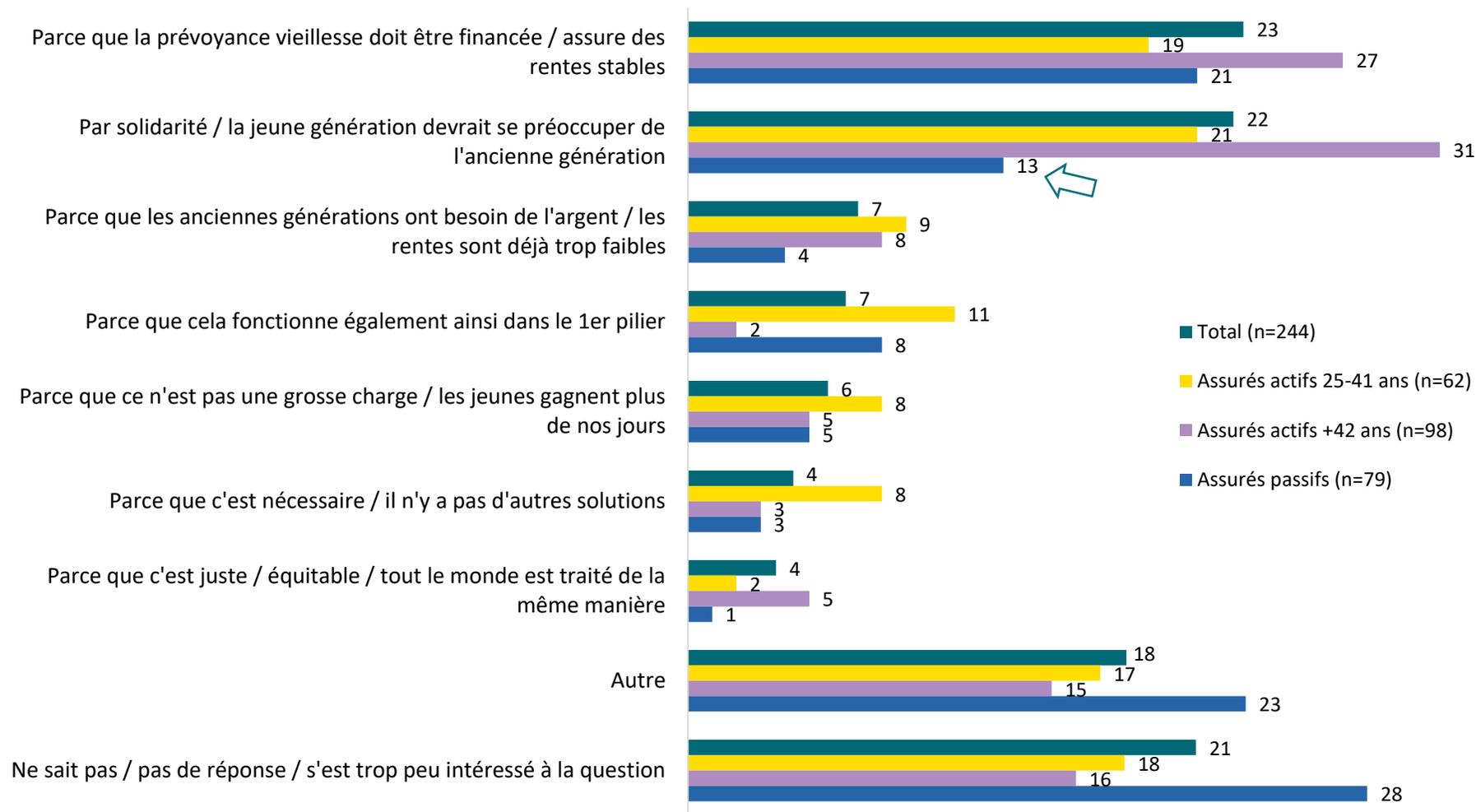
Evaluation de la proposition de réforme Système de répartition – raisons pour

Pouvez-vous justifier en deux à trois phrases pourquoi vous trouvez que c'est une **bonne** idée ?



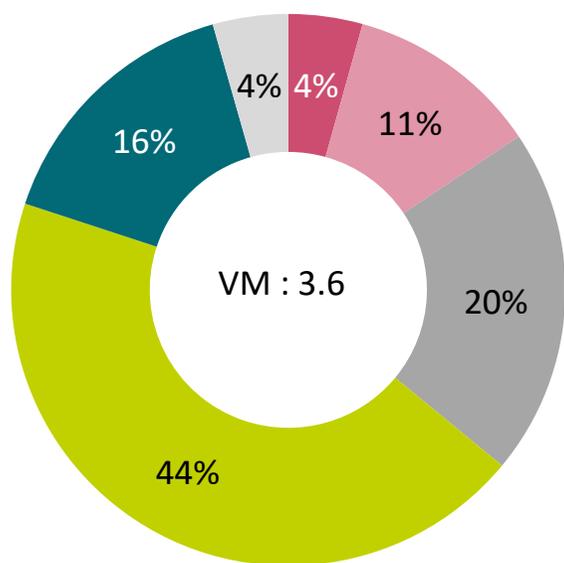
Evaluation de la proposition de réforme Système de répartition – raisons pour

Pouvez-vous justifier en deux à trois phrases pourquoi vous trouvez que c'est une **bonne** idée ?

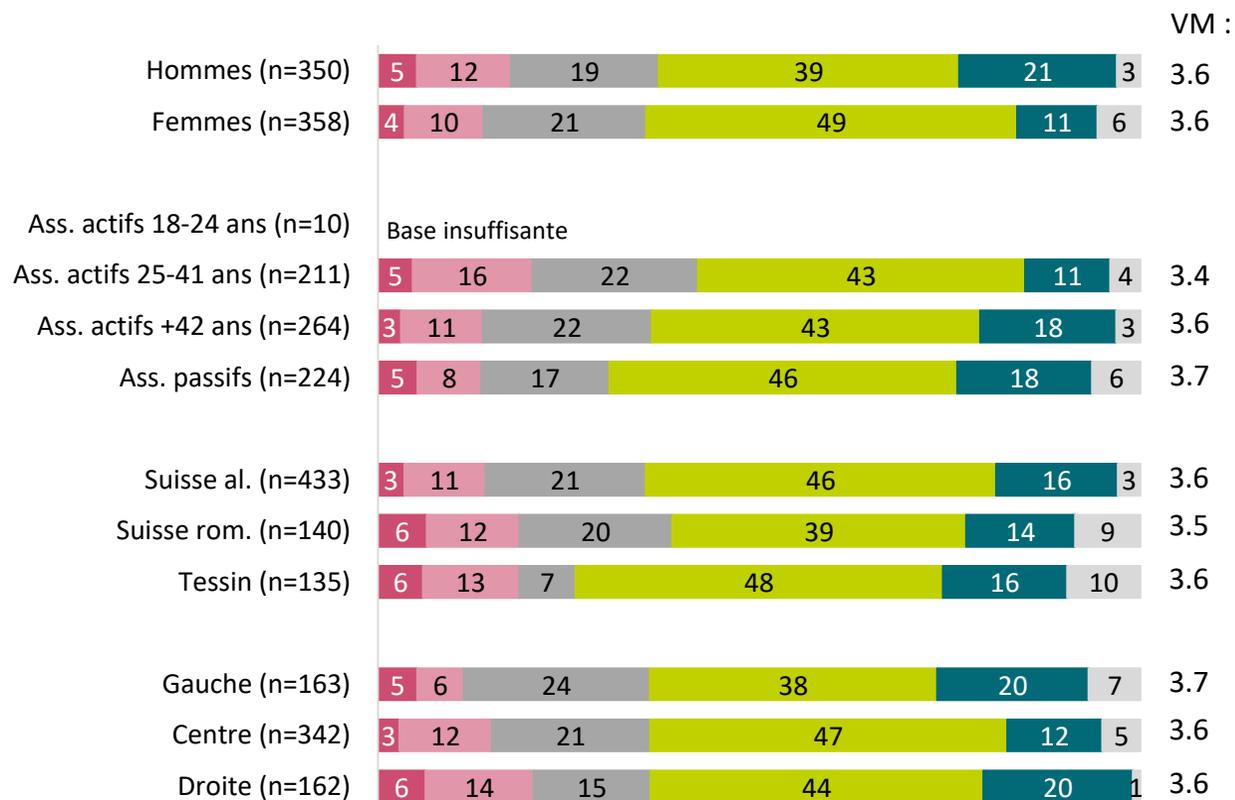


Evaluation de la proposition de réforme **Réduction de moitié du montant de coordination**

La proposition de réforme prévoit également de réduire de moitié le montant de coordination, à savoir d'environ 25 000 CHF à environ 12 500 CHF. Cela signifie qu'aussi bien l'employeur que l'employé doivent payer des cotisations plus élevées, mais aussi que la rente est plus élevée. Vous trouvez cela ... ?

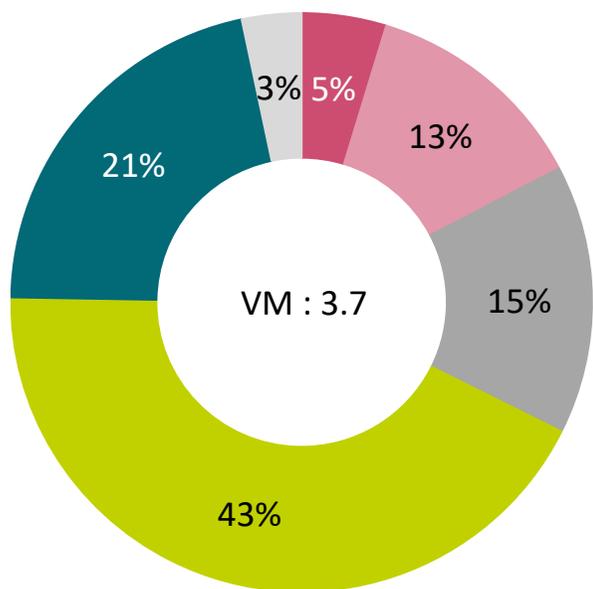


- 1 = pense que c'est une très mauvaise idée
- 2 = pense que c'est une idée plutôt mauvaise
- 3 = pense que c'est une idée ni bonne ni mauvaise
- 4 = pense que c'est une idée plutôt bonne

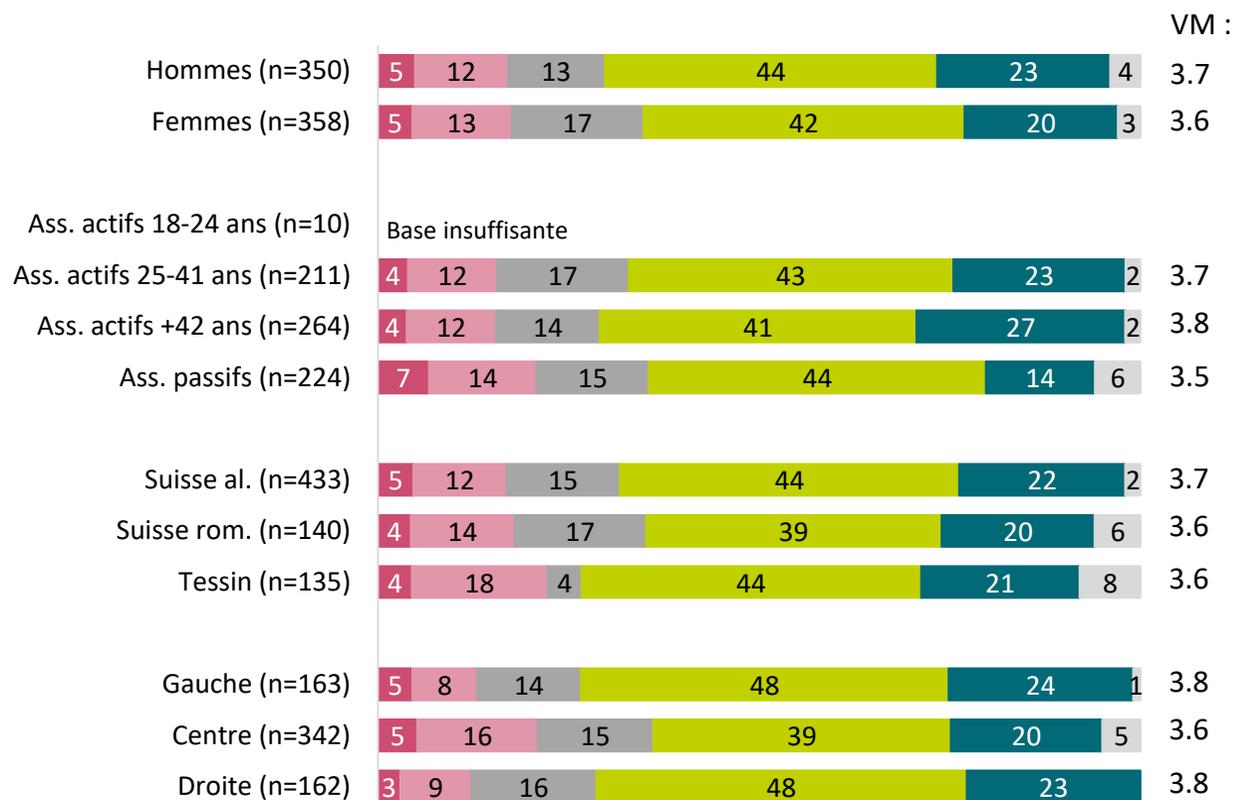


Evaluation de la proposition de réforme **Ajustement des cotisations liées à l'âge**

Voici la situation actuelle : plus un employé est âgé, plus ses cotisations salariales pour la caisse de pension sont élevées. De ce fait, les employés âgés sont plus chers pour les employeurs que les jeunes travailleurs. La proposition de réforme prévoit que les travailleurs âgés soient un peu moins chers pour les employeurs, les jeunes un peu plus chers. Que pensez-vous de cette mesure ?

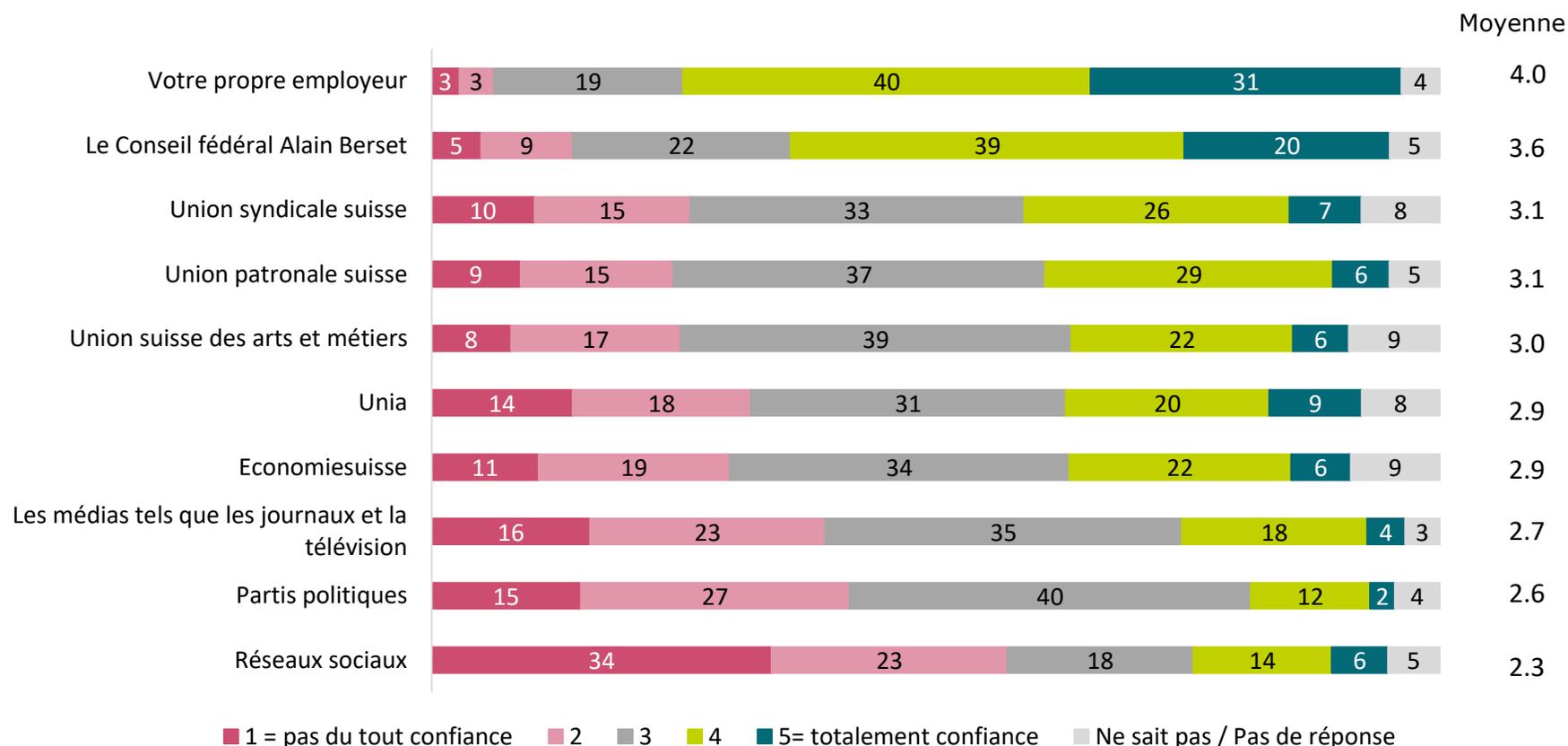


- 1 = pense que c'est une très mauvaise idée
- 2 = pense que c'est une idée plutôt mauvaise
- 3 = pense que c'est une idée ni bonne ni mauvaise
- 4 = pense que c'est une idée plutôt bonne



Confiance à l'égard des acteurs de la proposition de réforme du 2e pilier

Diverses personnes et institutions participent à l'élaboration de ces propositions ou en rendent compte. Je vais maintenant vous en citer quelques-unes. Veuillez me dire, sur une échelle de 1 à 5, dans quelle mesure vous leur faites confiance.



Votre interlocuteur chez AXA IM Schweiz AG



Member de la direction AXA Investment Managers Suisse

Tél. : +41 (0)58 360 79 09
Portable : +41 (0)79 668 89 81
E-mail : werner.rutsch@axa-im.com

Werner E. Rutsch



Senior Marketing & Communication Manager DACH

Tél. : +41 (0)58 360 78 78
Portable : +41 (0)79 768 81 77
E-mail : elke.schaller@axa-im.com

Elke Schaller

Adresse de contact :

AXA Investment Managers Schweiz AG

Affolternstrasse 42
Case postale 6949
CH-8050 Zurich
www.axa-im.ch

Les informations présentées par AXA Investment Managers s'adressent aux investisseurs qualifiés selon le droit suisse et ne constituent ni une offre, ni une incitation à acquérir ou à vendre des instruments de placement. Les opinions exprimées dans le présent document reflètent l'analyse d'AXA Investment Managers au moment de sa publication. Cette analyse peut évoluer à tout moment sans préavis. AXA Investment Managers décline toute responsabilité et ne donne aucune garantie quant à l'exactitude et à l'exhaustivité des informations mises à disposition. Les investisseurs particuliers sont invités à prendre contact avec leur conseiller en placements. AXA Investment Managers, Affolternstrasse 42, CH-8050 Zurich